

# CREUSE-CITRON

Journal de la Creuse libertaire n° 65 - août-octobre 2020

Prix libre 16<sup>e</sup> année



**Un monde sans contact et maintenant sans visage !**



## Un deuxième projet de méga mine d'or en Guyane

### Ce monde devient une vraie porcherie

#### Mine de Salau

Nouvelle victoire pour les opposants à la mine de tungstène de Couflens-Salau : l'annulation du permis exclusif de recherches a été confirmée le 16 juin par la cour d'appel de Bordeaux. L'État et la société Variscan avaient fait appel du premier jugement qui annulait le permis de recherches (Toulouse, 28 juin 2019).

Malgré tout, il reste la possibilité pour les miniers de déposer un recours devant le Conseil d'État, afin de faire casser ces jugements.

À suivre ...

La Creuse s'enfonce un peu plus dans l'élevage industriel.

Sur la commune de Tercillat, a été découvert un projet de porcherie, pour élever 1109 animaux sur 961 m<sup>2</sup>, qui nécessitera l'épandage de 1694 m<sup>3</sup> de lisier sur les communes de Tercillat, Nouzerines, Bussière Saint Georges, la Cellette. Un collectif s'est organisé pour tenter de contrer ce projet nuisible.

En avril 2019, la préfecture de la Creuse a autorisé un projet deux fois plus gros : l'exploitation d'une porcherie industrielle de 1980 porcs à l'engrais et 1820 porcelets. Ils vivront enfermés dans un bâtiment de 2644 m<sup>2</sup> sur la commune de Verneiges. Et l'épandage des 4600 tonnes de lisier se fera sur les communes de Lussat, Bord Saint Georges, Verneiges, Soumans, par la SARL Bovins Porcs Négoce.

Nous avons déjà évoqué le projet de méga mine d'or appelé « Montagne d'or ».

Fin avril 2020, la commission des mines de Guyane a voté en faveur d'un deuxième projet de méga-mine : le projet « Espérance ». En pleine forêt, sur la commune d'Apatou, une fosse de 1,5 km de longueur et 300 mètres de profondeur serait creusée, 20 millions de m<sup>3</sup> de roches seraient traitées au cyanure pour extraire 65 tonnes d'or...

Le projet « Espérance » est porté par une « petite » société, la Compagnie Minière Espérance, appartenant à la famille Ostero (qui détient aussi la société Gold'or, poursuivie par le parquet de Cayenne pour suspicion de pollution environnementale le 15 mai 2020) et par la multinationale Newmont qui exploite déjà des méga-mines tristement célèbres pour leurs atteintes aux populations et à l'environnement : mine de Yanacocha et le projet Conga au Pérou, Boddington en Australie.



#### Nous avons reçu ce courrier d'un de nos lecteurs :

N'oubliez pas vos muselières

Quel meilleur allié qu'un virus léthal à moins de 1% ! Toute vie arrêtée, le pied ! Ce coup ci, c'est clair, le capitalisme et l'État, inséparables, ont gagné :

– Les labos vont engranger des milliards tout comme les grosses boîtes qui licencient à tour de bras en n'oubliant pas d'arroser leurs actionnaires...

– À coup d'ordonnances rendues possibles par l'état d'urgence, les lois anti-sociales se succèdent, la vie va être privatisée et nous serons privés de tout !

Le pire est que dans le cas d'une pandémie largement exagérée, la population vient d'elle-même au secours des pouvoirs !

Ainsi par peur, lâcheté, le masque (ou plutôt la muselière) aidant à fermer sa gueule, les délations se multiplient, des villes touristiques refusent des habitants venus de communes ayant eu plus de malades qu'ailleurs, des habitants en Mayenne changent leur plaque d'immatriculation pour se déplacer sereinement, etc. Les syndicats semblent prêts à tout accepter, à croire qu'il y a du dessous de table pour trahir encore et toujours...

Quand on y pense, nous pataugeons dans une totale irrationalité : durant cinq mois les masques étaient soit absents, soit non obligatoires, les gestes barrières étant suffisants ! Et voici que tout à coup, sur ordre du chef de l'entreprise France, le masque devient obligatoire... et à charge du citoyen ! Autrement dit, durant cinq mois ce n'était pas un problème et ça le devient tout à coup ?

Cherchez l'erreur !

Et personne pour émettre une pensée critique : on voit des gens porter des masques dans la rue en promenant leur chien, le porter en voiture, etc. Hallucinant cette capacité d'obéissance sans recul, sans analyse... Personnellement j'ai été accusé d'être responsable d'une recrudescence du seul fait que je pose des questions !

Je crois que si on disait aux gens de marcher à quatre pattes parce que le virus est inoffensif à moins d'un mètre du sol, il y en aurait beaucoup qui le ferait...

Nous sommes dans une irrationalité totale et un déni monstrueux ! Oui, car ce pouvoir qui nous tient la bride encore plus courte n'est pas prêt de rendre des comptes dans sa gestion de la crise ! D'ailleurs qui le demande ? Les partis de gôôche, les syndicats ? Oubliés les dizaines de milliers de morts faute de moyens donnés aux citoyens et aux soignants...

Qui s'en soucie aujourd'hui ? Aurait-on déjà oublié ? Nous sommes des veaux ignorants et satisfaits de l'être !

Moi non, j'ai été un des rares à porter plainte, c'est tout à mon honneur et j'emmerde ce pouvoir qui veut m'obliger à porter un masque quand il me l'a refusé en mars alors que j'avais une ordonnance... Mais il paraît que l'ARS n'avait pas prévu que les diabétiques soient prioritaires !

Alors merde ! Un seul mot de conclusion : j'aimerais ne pas être seul dans la révolte...

MICHEL D.

## Serres à tomates d'Egletons

L'intimidation des associations environnementales, nouvelle arme de l'État pour la défense des intérêts de l'agrobusiness?

Communiqué de presse de Sources et rivières du Limousin et de Corrèze environnement, 20 mai 2020

ALORS QUE LE RENFORCEMENT de la sanction des atteintes à l'environnement se fait toujours attendre, la gendarmerie d'Egletons semble plus occupée à traquer la liberté d'expression quand elle s'en prend aux intérêts de l'*agro-business*... C'est la désagréable impression que l'association Sources et Rivières du Limousin (SRL) a ressenti aux premiers jours du déconfinement.

Le juriste et porte-parole de SRL a en effet reçu la visite, à son domicile, de la gendarmerie nationale, un samedi de déconfinement. Il est convoqué dans les semaines qui viennent pour être entendu dans une enquête le concernant (et ne concernant que lui), diligentée par madame la procureure de Tulle.

Les faits ? Avoir répondu en janvier 2020 à une interview de France3 Nouvelle-Aquitaine, pour dénoncer la destruction de 5 ha de zones humides dans le cadre de la construction des serres industrielles à tomates hors-sol d'Egletons en Corrèze !

L'enquête concerne une prétendue « violation de domicile », pour avoir mis les pieds sur une partie de la zone de remblai. Les images diffusées sur France télévision le 16 janvier montrent pourtant bien notre porte-parole en dehors du site clôturé des serres industrielles, et en présence de deux journalistes autorisés par le propriétaire à faire leur travail.

Même si juridiquement une propriété privée agricole non clôturée ne constitue pas un « domicile » ; même si juridiquement le fait de pénétrer sur ce terrain naturel remblayé n'est ni interdit, ni sanctionnable ; et quand bien même les propriétaires, industriels de la tomate, n'ont jamais porté plainte (et interrogés par les gendarmes ne souhaitent pas le faire), la gendarmerie d'Egletons a jugé bon d'alerter madame la procureure qui a elle-même jugé bon d'ordonner immédiatement une enquête !

### À propos de DEMETER

En octobre 2019, une cellule de renseignement dédiée aux « atteintes au monde agricole », appelée DEMETER, a été mise en place par le ministère de l'Intérieur.

Ce nouveau dispositif policier se matérialise notamment par une convention signée en décembre entre la gendarmerie nationale et les syndicats agricoles majoritaires, La FNSEA et les Jeunes Agriculteurs (JA, syndicat « jeunes » de la FNSEA).

Il développe et systématise des dispositifs préexistants de collaboration Gendarmerie-FNSEA, comme l'existence de « référents et correspondants sûreté de la police et de la Gendarmerie nationales » ; ou, depuis avril 2019, dans certains départements, d'« observatoire de lutte contre l'*agri-bashing* » où se rencontrent services de la préfecture, représentants des syndicats agricoles, gendarmerie, police municipale, renseignements territoriaux, représentants des associations de

Les associations de protection de la nature agréées victimes directes de Demeter ?

C'est qu'entre-temps l'État s'est engagé, par la voix de son ministre de l'intérieur, à faire cesser tout *agri-bashing* à l'encontre du monde agricole, par la constitution de cellules de gendarmerie dédiées, nommées DEMETER (situation dénoncée par SRL). Et le chantier des serres à tomates est un site sensible en Corrèze (sans doute même le seul d'ailleurs) qui mérite toute l'attention des gendarmes : projet très controversé, il a été victime une nuit de juin 2019 de l'incendie de plusieurs engins de chantier au démarrage des travaux.

La nouvelle règle semble donc simple : vous critiquez publiquement un projet agro-industriel sensible ? La procureure de Tulle et la gendarmerie d'Egletons ouvrent une enquête ! Peu importe que le dossier ne puisse évidemment pas aller plus loin. Le principal est de faire passer le message : entre l'atteinte à l'honneur et le fichage automatique, l'intimidation fonctionnera...

SRL, qui a écrit en ce sens à madame la procureure de la République et au ministère de la Justice, demande à l'État de consacrer son énergie dans la poursuite et la sanction des atteintes avérées à l'environnement (pollution des cours d'eau par pesticides, destructions de zones humides, recalibrages de cours d'eau, destructions d'espèces et d'habitats, abandon et brûlage de déchets agricoles, etc.), plutôt que de faire perdre leur temps et leur honneur aux associations de défense de l'intérêt général environnemental, à ses juristes et porte-paroles.

chasse et de lycées agricoles, ou directeurs d'abattoirs.

Par ces dispositifs, l'État fait clairement jouer le rôle d'auxiliaires de police et d'informateurs aux membres du syndicat agricole.

Il faut encore ajouter à tout cela les encouragements du ministère de l'Intérieur à rechercher les possibilités de qualifier des délits à l'encontre du « monde agricole » sous le chef « d'association de malfaiteurs », une infraction qui peut être punie de dix ans de prison et jusqu'à 150 000 € d'amende. Ou encore le lobbying de la FNSEA auprès du ministère de la Justice pour obtenir le vote d'une loi pénalisant les intrusions dans les élevages comme « violation de domicile ».

Il est remarquable que tous ces dispositifs prétendument mis en place pour « protéger le monde agricole » désignent de manière indifférenciée comme menace, à surveiller et combattre, les vols dans des exploitations agricoles

(près de 14 000 en 2019) et les « menaces idéologiques », c'est à dire en fait toute critique portée à l'encontre de l'agriculture industrielle, qu'il s'agisse de manifestations d'antispécistes (qui inquiètent visiblement beaucoup), ou de mouvements dénonçant l'empoisonnement par les pesticides comme « Nous voulons des coquelicots » ; voire toute prise de parole ou mouvement d'humeur de citoyens, susceptibles d'être poursuivis en justice en tant que diffamation.

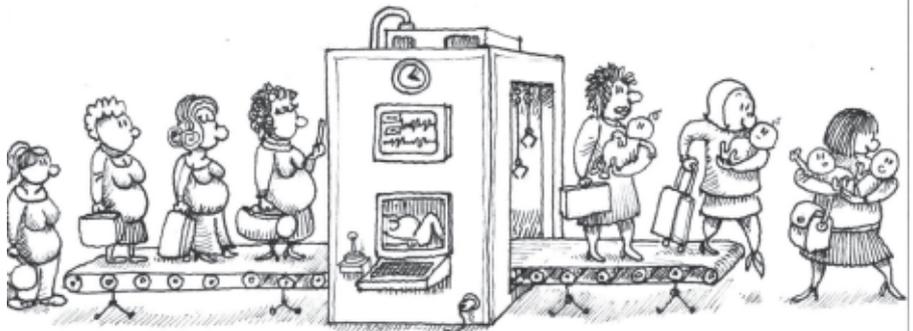
Les très rares cas d'« actions directes » à l'encontre d'agriculteurs (en ce domaine la gendarmerie a principalement répertorié pour l'année 2019 une vingtaine d'intrusions dans des élevages par des militants antispécistes, le plus souvent pour prendre des images) sont opportunément confondus avec les vols pour justifier ces dispositifs de surveillance et d'intimidations à l'encontre de toute forme d'opposition à l'agriculture dominante.

CÉDRIC

Note réalisée à partir d'un article publié le 22/2/2020 sur le site internet d'information : reporterre.net.

## Haro sur l'accouchement à domicile

*Rose Faugeras et Alice Kiefer, deux sages-femmes basées à Gueret pratiquant l'accouchement accompagné à domicile (AAD), sont la cible d'une attaque kafkaïenne de l'ARS (Agence régionale de santé). Ce torpillage est emblématique du contexte particulier à la France où l'Ordre des médecins considère l'accouchement à domicile comme une intolérable remise en question de ses monopoles.*



Depuis 2018 les sages-femmes pratiquant l'accouchement à domicile sont l'objet de discriminations croissantes et d'une escalade d'abus de pouvoir institutionnels : un quart des sages-femmes pratiquant les AAD sont actuellement en procédure ou inquiétées, et la pression institutionnelle a fait baisser leur nombre de moitié en quelques années. La demande des familles ne cesse d'augmenter pour une naissance respectueuse des rythmes naturels, de la physiologie et des personnes, tandis que les dysfonctionnements et l'industrialisation des services de maternité ont rendu l'offre de soins institutionnelle de moins en moins attrayante.

Il s'agit, dans le cas de Rose Faugeras et Alice Kiefer, de persécution professionnelle.

Le 27 décembre 2018, ces deux praticiennes ont reçu un courrier leur signifiant une plainte professionnelle émanant de l'ARS Nouvelle Aquitaine, suite à une enquête dirigée par cet organisme durant l'été 2018, sur un problème infectieux rencontré par deux de leurs patientes après leur accouchement à domicile en Creuse en 2017 et 2018.

Les patientes ont été correctement prises en charge après le transfert à l'hôpital pour traitement, elles et leurs enfants vont bien sans séquelles par la suite, et elles ne participent pas à la plainte.

L'ARS reproche un retard dans la prise en charge qui aurait pu mettre la vie de la patiente en danger, ainsi que le mode de pratique à domicile.

Leur convocation le 3 décembre 2019 à la chambre disciplinaire de Toulouse devant le Conseil de l'Ordre des sages-femmes, les a confrontées à un tribunal professionnel composé de sage-femmes dont aucune ne pratique les AAD et aucune ne pratique en libéral. L'accouchement accompagné à domicile est officiellement décrié par l'ARS, suivi par un certain nombre de professionnels de santé institutionnels (médecins et sages-femmes, etc.).

La décision prise par la chambre disciplinaire secteur 4 en décembre 2019 est d'une radicalité inédite : radiation définitive pour Rose et suspension de un an pour Alice !

Rose va faire appel et sera convoquée dans les mois qui suivent à la chambre

disciplinaire nationale. L'appel lui permet de continuer à exercer en consultation jusqu'au prochain verdict, mais elle a choisi de suspendre sa pratique d'AAD. Elle se prépare à aller jusqu'en Cour Européenne, car elle considère que cette affaire est l'occasion de faire apparaître au grand jour la violence institutionnelle sous laquelle les praticiennes jusqu'à présent courbaient l'échine en restant discrètes. C'est aussi l'occasion de revendiquer le libre choix de chacun.e à choisir sa santé et son accouchement.

À noter qu'aucune sage-femme en France ne peut obtenir de contrat de responsabilité civile dans le cadre de la pratique des AAD car aucun assureur ne veut prendre en charge cette activité. Tous les frais d'avocat sont à leur charge.

Rappel de la situation : sur les 22 000 sages-femmes qui exercent en France (en établissement ou en libéral), il n'y en a plus qu'environ 50 à pratiquer des AAD, dont le quart en procédure judiciaire.

ASSOCIATION DE DÉFENSE DE  
ROSE FAUGERAS



## Dernières nouvelles du front des éoliennes

*Lorsque s'est constitué le (petit) collectif anti-éolien Alerte éoliennes 23, il y aura bientôt trois ans, l'un de ses buts était de réaliser un relevé précis de la menace éolienne dans le département (voir Creuse-citron n° 55). Nous publions page 7 une carte qui synthétise ce que l'on peut savoir de la situation.*

Une liste détaillée des projets est disponible sur demande au journal, ou sur le site de Stop mines 23. Nous en résumons ici les conclusions provisoires :

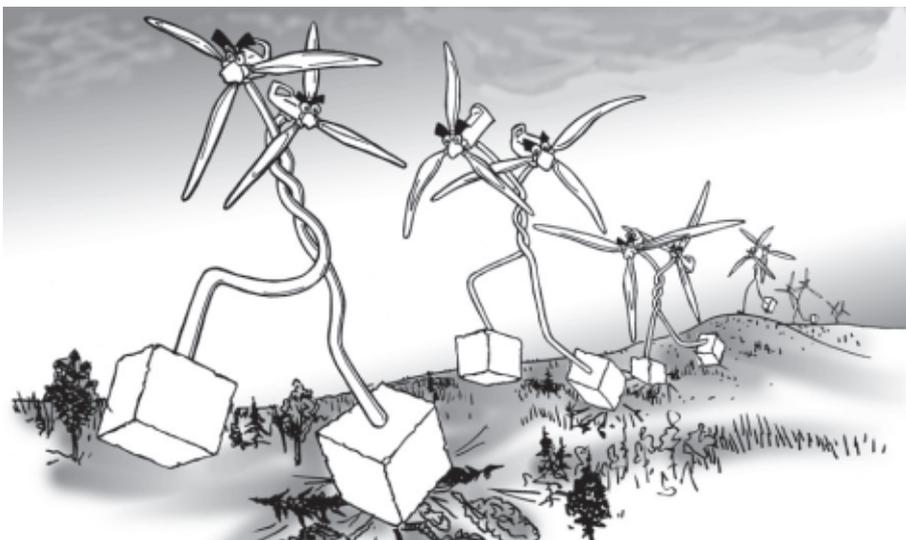
Éoliennes en exploitation dans le département au premier juin : 35 sur 5 parcs ; éoliennes autorisées ou en construction : 33 sur 6 parcs ; éoliennes en instruction à la préfecture : 35 sur 7 parcs ; projet d'implantation d'éoliennes à un stade d'étude moins avancé : 101 sur 23 parcs.

Soit au total 202 machines réparties sur les territoires des communes suivantes :

Ahun, Ajain, Anzème, Auriat, Azéables, Busseau-sur-Creuse, Bénévnt-l'Abbaye, Bête, Bord-St-Georges, Boussac-Bourg, Bussière-St-Georges, Chapelle Baloue, Chatelus-le-Marcheix, Chambonchard, Chessoux, Champnetery, Clairavaux, Evaux-les-Bains, Fontanières, Genouillac, Gentioux, Gioux, Glénic, Jouillat, Janaillat, La Chapelle-St-Martial, La Souterraine, La Nouaille, Laurière, Le Donzeil, Le Chauchet, Lépinas, Leyrat, Malleret, Mansat-la-Courrière, Mazeirat, Méasnes, Montboucher, Nouzerine, Peyrabout, Pigerolles, Pionnat, Roche, Royère-de-Vassivière, St-Agnant-de-Versillat, St-Dizier-Leyrenne, St-Fiel, St-Georges-la-Pouge, St-Hilaire-le-Chateau, St-Marien, St-Priest, St-Sébastien, St-Pierre-Bellevue, St-Hilaire-la-Plaine, St-Moreil, St-Pardoux Morterolles, St-Pierre-Chérignat, St-Pierre-Le-Bost, St-Sébastien, Soubrebost, Sous-parsat, Thauron, Viersat, Vidaillat,

Encore faudrait-il ajouter à cette liste les projets à proximité immédiate du département, dans l'Indre, L'Allier, ou en Corrèze et Haute-Vienne sur le plateau de Millevache.

Bien que la menace commence à être perçue par de plus en plus de monde, il n'en reste pas moins que la majorité de la population creusoise n'en prend pas du



tout la mesure. Une prise de conscience beaucoup plus large est donc un enjeu de première importance. Il suffit pour s'en convaincre d'écouter les réactions de la préfecture de la Creuse à la manifestation de janvier dernier à Guéret (voir *Creuse-citron* n° 63). Les propos de madame la Préfète dans les médias ont consisté, d'abord à minimiser le nombre de manifestants, et ensuite à minimiser le nombre de projets.

Il lui a suffi pour cela de ne mentionner que les machines construites ou autorisées, en omettant toutes les autres : celles qui sont à l'étude dans les services préfectoraux (en moyenne un projet sur quatre est retoqué par l'État en France). Et surtout les très nombreux projets qui sont préparés en sous-main par la vingtaine de groupes industriels qui veulent se partager le gâteau creusois.

Ce silence de la préfecture est d'autant plus facile à tenir que les services préfectoraux ne sont effectivement pas officiellement au courant de ces projets, avant l'étape ultime préparant la validation ou le refus. L'État a en effet supprimé les « Zones de développement de l'éolien », il n'y a plus de planification, et les promoteurs peuvent prospecter en toute liberté.

Les habitants eux-même, s'ils ne sont pas très vigilants, découvrent souvent très tard les projets à proximité de chez eux, alors que des propriétaires ont déjà signé des promesses de bail, ou que les conseils municipaux ont déjà voté des autorisa-

tions d'étude (avec implantation d'un mât de mesure) – ces autorisations présentées comme n'engageant à rien sont en fait contraignantes : une fois votée, les conseils municipaux ne peuvent plus faire barrage aux projets.

### Les plus grandes éoliennes d'Europe sur le plateau ?!

Sur le plateau de Millevaches, le promoteur danois Nordex veut implanter les éoliennes les plus hautes d'Europe, des monstres de 240 mètres de haut : sur les communes de Bugeat et Pérols-sur-Vézère.

L'association Mille Vents Debout a été créée, elle a pour but, entre autres, de lutter contre les projets d'installation de parcs éoliens, sur le territoire de l'intercommunalité Haute Corrèze Communauté, sur celui de Vézère Monédières Millesources, et dans le Parc Naturel du Plateau de Millevaches.

Pétition accessible sur le site : [mesopinions.com](http://mesopinions.com)

À l'échelle nationale, certains opposants avaient placé quelques espoirs dans les déclarations conjointes ce printemps du président de la république et de la ministre de l'écologie alors en exercice. L'un et l'autre reconnaissaient que les populations concernées par des projets étaient de plus en plus hostiles à l'implantation d'éoliennes terrestres, que

» certaines zones étaient « saturées », avec des projets faits « n'importe comment » ; enfin qu'il ne fallait plus que ces machines soient installées contre l'avis des habitants.

Évidemment ces déclarations précédaient les élections municipales, et la suite a montré aux plus naïfs ce qu'il fallait en penser : le décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie, publié le 23 avril, confirme les intentions de l'État en la matière avec un objectif de doublement de la puissance installée d'éolien terrestre d'ici 2028, à l'échelon national, objectif repris ensuite à son compte par la région Aquitaine.

Notons également le quadruplement du photovoltaïque, le développement important des agrocarburants (notamment à base d'huile de palme produite au prix de la destruction des forêts tropicales) et de la biomasse (exploitation et destruction des forêts françaises) ; et bien sûr le développement massif de la voiture électrique miraculeusement transformée en merveille écologique. Notons en passant que les annonces précédentes – pourtant modestes (voir *Creuse-citron* n° 59) – de réduction de la part du nucléaire dans le « mix énergétique » ont été ici discrètement révisées à la baisse.

Tout cela est regrettable mais malheureusement logique : alors que la catastrophe écologique (et notamment climatique) s'approfondit à un rythme de plus en plus rapide, les gouvernants de tous bords ont un besoin vital de montrer qu'ils font quelque chose en la matière (ne fût-ce que pour des raisons électorales).

Mais ils sont bien incapables de faire quoi que ce soit qui puisse réellement arrêter ou seulement ralentir la course vers l'abîme. On l'a vu avec le confinement, si l'on veut arrêter la catastrophe écologique, il suffit d'arrêter l'économie (rien d'autre ne marchera ; il n'y a pas d'autre solution).

Comme aucun personnel politique ne peut évidemment envisager cela, ils font ce qu'ils savent faire : favoriser le développement industriel et la croissance économique, avec de nouveaux gadgets – de nouvelles saloperies – écologiquement photogéniques, mais qui n'ont absolument aucun impact positif réel, aussi petit soit-il, du point de vue de la défense de la nature.

Inutile donc de compter sur aucun personnel politique : comme on disait jadis, nous n'aurons que ce que nous prendrons, que ce soit pour défendre la Creuse, ou la nature en son ensemble.



Quelques bonnes nouvelles : un collectif anti-éolien s'est récemment constitué sur la Montagne Limousine, et a déjà commencé à intervenir activement (voir ci-après).

Notons aussi une première réunion très prometteuse à Guéret au printemps, dans les suites de la manifestation de janvier. Une quarantaine de personnes appartenant ou non à des associations ou collectifs constitués, et habitant pour la plupart à proximité de projets éoliens, ont longuement discuté et commencé à se connaître. Une coordination est en germe, ne s'embarassant pas trop de formalisme organisationnel, pour se concentrer sur l'essentiel : comment travailler ensemble pour donner plus d'ampleur et d'efficacité au refus de l'éolien industriel. Le confinement a suspendu cet élan initial, mais les choses devraient reprendre en septembre.

CÉDRIC

## Collectif pour la maîtrise citoyenne de l'éolien sur la Montagne limousine

LE 14 MARS DERNIER se sont réunis des habitants de plusieurs communes de la Montagne limousine déterminés à s'organiser pour sensibiliser les autres habitants sur le problème de colonisation de nos jolies collines par une série de « parcs » d'éoliennes industrielles. Des projets allant jusqu'à défier les plus haut mâts d'Europe, avec par exemple le projet de Bugeat-Pérols-sur-Vézère où la société danoise Nordex promet d'installer 6 à 9 engins de 240 m de haut. Ou bien à Royère-de-Vassivière, où les 13 éoliennes promises feront 200 m de haut.

Ces projets sont imposés aux habitants, se nourrissant de subventions et de redevances opaques, et bénéficiant à un système scélérat. Les énergies dites renouvelables en général et éolienne en particulier, devant permettre de vivre à terme dans un environnement « durable » (et non dévasté par tout ce que l'industrie de masse invente pour répondre à ses besoins), permet en réalité à des grosses multinationales de se soustraire aux redevances telles que la taxe carbone, en en faisant même profit, polluant un environnement précieux, sauvegardé et protégé.

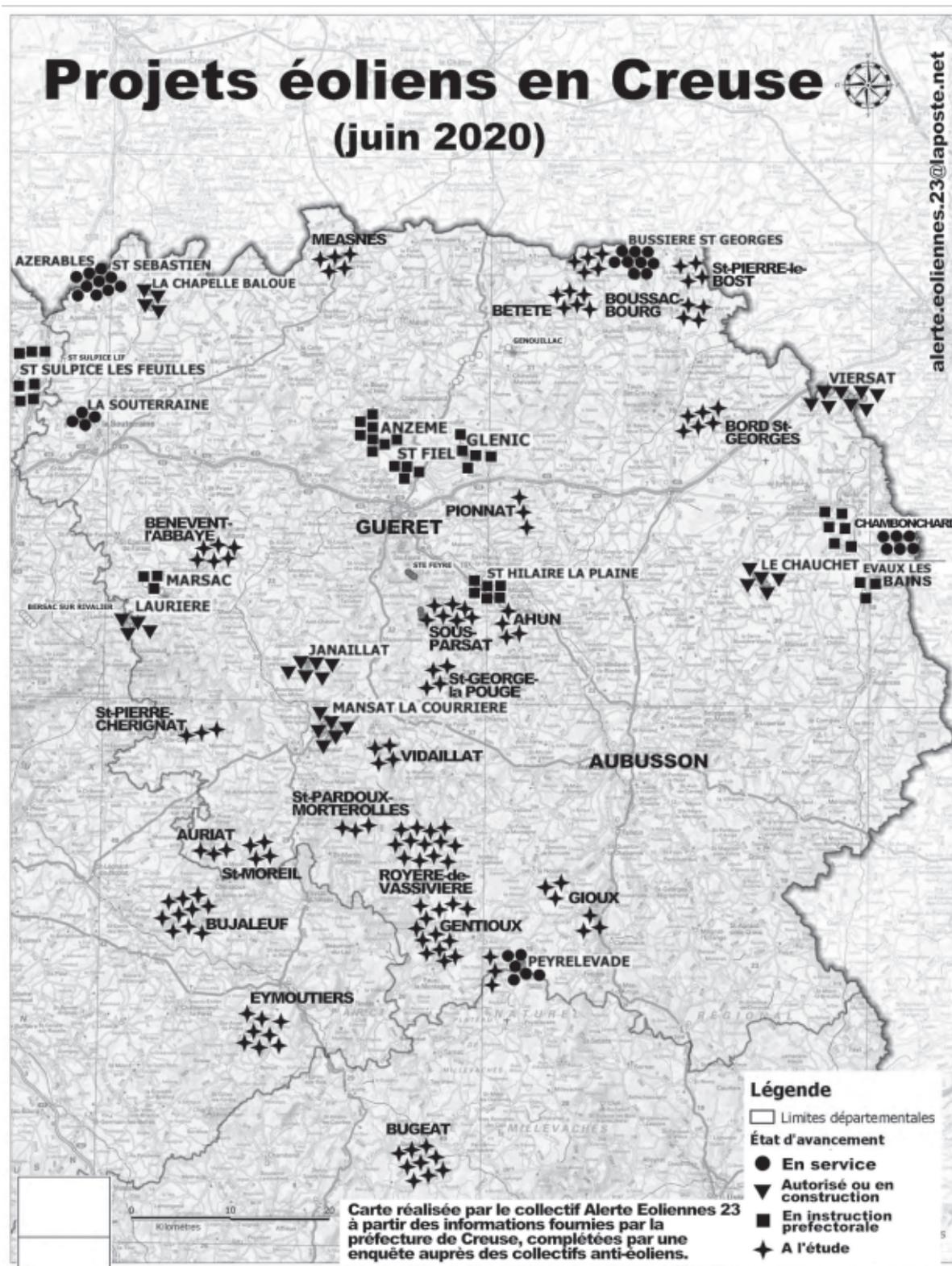
Entre autres problèmes, leurs socles de 400m<sup>3</sup> de béton détruisent les sols et mettent en périls les réseaux d'eau. Sur le plan sociétal, l'arbitraire de l'implantation de ces projets privés (financés par les contribuables) nuit gravement à la démocratie à l'échelle locale.

Si le vent permet bien de produire une énergie « propre », dite « renouvelable », les flashes blancs ou rouges, la vibration des pâles attirant insectes et blessant à mort oiseaux et chauves-souris, ou encore les cicatrices laissées sur le paysage par les travaux induits, contribuent à faire de la campagne une dépendance urbaine asservie par une politique-économie insatiable, et finalement une ressource à consommer à outrance.

Du point de vue de leur rentabilité, les parcs en fonctionnement se révèlent très peu productifs, l'exposition aux vents étant souvent médiocre (en moyenne seulement 5% de la rentabilité maximale prévue) et de toute façon alternative. Pendant les périodes où le vent est trop faible, il est nécessaire de fournir à l'éolienne une énergie électrique générée par des moyens « stables » dont on sait qu'ils occasionnent une inévitable pollution. La question de la production d'énergie « propre » n'est donc pas si simple.

Une vingtaine de personnes, représentant neuf projets éoliens sur le PNR, ont décidé d'inaugurer un « Collectif pour la maîtrise citoyenne de l'éolien sur la Montagne limousine » – le CMCEML.

Pour être tenu informé des réunions de ce groupe, de ses actions, ou mieux le rejoindre, merci d'envoyer un mail à [irene.buisson@tutanota.com](mailto:irene.buisson@tutanota.com)



## Abonnement à *Creuse-Citron*

Les frais d'envoi sont de plus de 2 € par numéro. *Creuse-Citron* étant à prix libre, vous pouvez ajouter ce que vous voulez, sachant que le coût de fabrication d'un numéro est de 50 cts.

□ 4 numéros (1 an) = 8 € (frais d'envoi) + ... (prix libre)

□ 8 numéros (2 ans) = 16 € (frais d'envoi) + ... (prix libre)

Indiquez le nombre de numéros que vous désirez recevoir, libellez votre chèque à l'ordre de *Citron Libre*.

Adressez-le à *Creuse-Citron*, BP 21, 23 200 Aubusson.

## Exilés et mineurs, des droits souvent bafoués

*Camps de réfugiés, camps de déplacés, campements de migrants, camps d'étrangers, zones d'attente pour personnes en instance, zones de transit, centres de rétention ou de détention administrative, centres d'identification et d'expulsion, points de passage frontalier, centres d'accueil de demandeurs d'asile, centres d'accueil temporaire, villages de réfugiés, villages d'insertion de migrants, « ghettos », « jungles », foyers, maisons de migrants... ces mots, dont la liste s'allonge sans cesse, sont devenus depuis la fin des années 1990 chaque jour davantage présents dans l'actualité sociale, politique et médiatique de tous les pays. [...] Les camps sont en train de devenir l'une des composantes majeures de la « société mondiale », et le lieu de la vie quotidienne de dizaines de millions de personnes dans le monde. (Un Monde de camps, dir. Michel Agier et Clara Lecadet, La Découverte, p. 11.)*

*Les camps de réfugiés ne sont pas des zones de non-droit, mais des zones de droit et de pouvoir d'exception, où tout paraît possible pour qui les contrôle. (Gérer les indésirables, Michel Agier, Paris, Flammarion, 2008, p. 128.)*

X A 15 ANS. Il est arrivé dans le camp il y a trois mois, seul, au terme d'un long voyage depuis son pays d'origine, en Afrique de l'Ouest.

Le camp est réservé aux mineurs et il fait partie des plus jeunes. Bien sûr il lui a fallu « prouver » qu'il est mineur, ce qui n'était pas gagné, puisqu'il n'a pas de document d'état-civil ou d'identité avec lui.

Dans le camp, la nourriture distribuée n'est pas toujours à son goût (ce sont souvent des barquettes plastiques qu'il ne peut faire réchauffer), et surtout, quand elle l'est, la ration n'est pas suffisante pour le rassasier.

X n'a pas d'autres vêtements que ceux qu'il porte et doit attendre les jours de beau temps pour pouvoir laver et faire sécher son T-shirt et son caleçon avant de les remettre. X n'a pas de produits d'hygiène non plus (savon, dentifrice) ; à la douche il utilise le liquide pour se laver les mains des toilettes.

X n'a pas reçu d'argent de poche depuis son arrivée, contrairement à d'autres. Il n'a pas un sou sur lui et ne peut même pas acheter des produits de première nécessité (crédit téléphonique, savon, complément alimentaire). De toute façon, X n'est pas autorisé à sortir du camp avec les histoires de confinement.

X n'a vu ni médecin ni psychologue depuis son arrivée. Pourtant il aurait besoin de lunettes, d'être suivi pour un gros souci de santé qu'il a eu pendant son voyage, pour les traumatismes psychologiques qui l'empêchent de dormir correctement ou de se concentrer pendant la journée.

X ne va pas à l'école. Au mieux, il y a des associations qui dispensent des cours

de langue locale ou de maths. S'il veut faire un apprentissage, comme d'autres internés en ont la chance, il va falloir qu'il se débrouille seul pour trouver un patron, et les autorités du camp risquent de lui mettre des bâtons dans les roues.

Pour les démarches administratives (faire venir un extrait de naissance, demander une carte consulaire, ou l'asile, etc.), X ne peut pas compter sur les autorités du camp ; parfois ce sont des associations qui l'aident. Lorsqu'il approchera la majorité, il est probable que rien ne soit fait pour qu'il puisse rester légalement dans le pays qui « l'accueille » actuellement.

S'il se plaint de la qualité de la nourriture, de ne pas recevoir d'argent de poche, de ne pas aller à l'école ou de ne pas avoir de papiers, il lui est parfois répondu qu'il peut s'estimer heureux d'être nourri et logé, que le pays qui l'accueille n'y est pas obligé et est bien généreux. S'il insiste, on le menace de faire ce qu'il faut pour qu'il soit renvoyé dans son pays à 18 ans. S'il s'énerve, ce sont les gendarmes qui peuvent être

appelés par les autorités du camp, et il peut se retrouver en garde-à-vue.

X ne se trouve ni en Grèce ni en Turquie, mais en France. Le camp n'est pas celui de Moria ni celui d'Elbeyli, mais l'IRFJS (Institut de recherche et de formation jeunesse et sport) à Guéret, ou bien un hôtel à Paris, ou encore un ancien sanatorium à Passy (Haute-Savoie). Reconnu mineur, X a fait l'objet d'une « mesure d'assistance éducative » ordonnée par le juge des enfants et est « pris en charge » par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) du département où il se trouve, ou par une association à laquelle l'ASE délègue cette tâche (à Paris c'est la Croix Rouge, à Passy la fondation VSHA). À ce titre, X a droit à être nourri correctement, à des vêtements de rechange, à de l'argent de poche, à un suivi médico-psychologique, à une formation, à des documents d'identité, etc. Mais ces droits sont souvent bien difficiles à faire respecter, en particulier par les institutions qui prétendent avoir justement pour mission de défendre ceux de ces jeunes.

SALUT, POURQUOI VOUS NE VENEZ PLUS DANS LES APPARTES  
COMME AVANT, PLUS DE SOIE, PLUS D'AMBIANCE.  
L'ANGOISSE, LA TRAUMATISME, FAIT QUE SE NE ME CONTROL PLUS  
SE ME SENS SEUL, SE PENSE QUE C'EST A VOUS DE  
NOUS FAIRE OUBLIER ÇA, ET DE NOUS FAIRE  
FORMATÉ LA MÉMOIR ET DE PARTIR SUR UNE  
NOUVELLE BASE POUR POURVOIRE RÉALISER  
NOT RÊVES

Message adressé par un jeune exilé aux éducateurs de son foyer

Si, comme le rappelle Karine Parrot<sup>1</sup>, le droit des étrangers majeurs est très fréquemment violé par les administrations, quand il s'agit d'exilés mineurs, ce sont entre autres le Code civil, le Code de l'action sociale et de la famille (CASF) et la Convention internationale des droits de l'enfant qui sont ignorés, tant par les délibérations des Conseils départementaux que les pratiques des services de l'ASE. Pourtant ces bases légales n'instaurent aucune distinction entre les différents jeunes pris en charge, et en tout cas pas du point de vue de la nationalité.

Or la réalité est bien loin de cette égalité théorique de traitement.

Pour se permettre de produire des actes administratifs<sup>2</sup> qui violent aussi ouvertement les droits d'une catégorie de la population, pour nier encore ces droits dans la pratique quotidienne, avec la bénédiction de la hiérarchie, il faut d'une part que l'illégitimité des jeunes exilés à bénéficier de ces droits soit une conviction très répandue (au moins parmi élus et fonctionnaires) – voire la croyance que ces personnes seraient « extérieures » au droit en général, que ce dernier ne s'appliquerait pas à elles, qu'elles seraient intrinsèquement « sans-droit » – ; il faut d'autre part qu'aucune réaction particulière ne soit à craindre du reste de la société. Peut-être que ceux qui s'emploient ainsi à traiter les mineurs non accompagnés comme un corps d'exception ont la certitude d'être un rempart contre l'invasion de la société par ces fraudeurs en puissance<sup>3</sup>.

En tout cas, ce sont surtout des considérations budgétaires qui sont invoquées par les autorités pour justifier les dispositifs d'exception appliqués aux jeunes exilés<sup>4</sup>.

Au vu de l'énergie considérable et de la rare mauvaise foi déployées par les départements pour refuser de reconnaître la minorité des jeunes, c'est finalement comme si leur prise en charge relevait d'une faveur qui leur serait faite et non plus de l'exercice d'un droit. Cela revient à légitimer implicitement l'arbitraire qui caractérise à la fois la sinistre « phase d'évaluation de la minorité »<sup>5</sup> et aussi la réalité de la « prise en charge ».

### Enfermer

L'épidémie récente a été l'occasion pour les structures d'accueil de montrer leur inventivité en matière de mesures discrétionnaires. Des jeunes logés par la Croix-Rouge dans des hôtels parisiens ont reçu la consigne de ne sortir sous aucun prétexte de l'établissement et ont passé



l'intégralité de la période cloîtrés. Ceux de l'IRFJS de Guéret ont eu le droit de sortir du bâtiment mais pas de l'enceinte de l'établissement. Dans d'autres foyers, les jeunes n'avaient même pas le droit de séjourner dans les chambres des voisins. Ces conditions, plus contraignantes que celles appliquées à la population, indiquent à quel point les règles imposées aux jeunes exilés s'affranchissent du droit commun. Aux demandes réitérées des jeunes de Guéret de pouvoir sortir pour des achats de première nécessité, la réponse constante a été que des jeunes de leur âge étant morts du virus, c'était pour les protéger qu'il leur était interdit de sortir.

Enfermer pour protéger donc, au mépris de l'exercice des droits dont ces structures prétendent toutefois défendre l'accès<sup>6</sup>. Enfermer pour protéger, comme cela a été avancé par un juge de Douai<sup>7</sup>, motivant ainsi une décision de maintien en rétention administrative au motif que l'endehors était trop dangereux (prétendument plus dangereux que la promiscuité d'internés dans des établissements dont les agents faisaient des aller-retours quotidiens avec l'extérieur).

Quel pouvoir que celui de maintenir captif en dehors de tout cadre légal ! De transformer l'espace de la « mise à l'abri » en un lieu de privation de liberté ! C'est avec l'épisode du confinement comme nouvelle justification de toute mesure d'exception que ces espaces sont vraiment apparus pour les formes de camps qu'ils sont en réalité, au sens où « le camp nomme cet espace dans l'histoire récente [...] où la règle et l'exception deviennent indiscernables »<sup>8</sup>.

Aucun paradoxe de la politique contemporaine ne dégage une ironie plus poignante que ce fossé entre les efforts des idéalistes bien intentionnés, qui s'entêtent à considérer comme « inaliénables » ces droits humains dont ne jouissent que les citoyens des pays les plus prospères et les plus civilisés, et la situation des sans-droit. Leur situation s'est détériorée tout aussi obstinément, jusqu'à ce que le camp d'internement – qui était avant la Seconde Guerre mondiale l'exception plutôt que la règle pour les apatrides – soit devenu la solution de routine au problème de la domiciliation des « personnes déplacées ». (Hannah Arendt, *L'Impérialisme*, Points Seuil Gallimard, 2002, p. 270.)

### Invisibiliser

Les lieux d'accueil spécifiques des jeunes exilés mentionnés ici sont ou bien à l'écart de la cité (l'IRFJS se trouve à plus de 20 minutes du centre de Guéret, le foyer de Passy se trouve dans un petit village à environ 1500m d'altitude), ou bien se fondent dans le décor urbain des hôtels bon marché. « La plupart des centres actuels ne se distinguent pas des autres bâtiments et s'intègrent dans le paysage architectural sans attirer l'attention. Les lieux de rétention ou de logement contraint sont disposés dans des chaînes hôtelières, des foyers de travailleurs, des locaux policiers ou des baraques de chantiers. Ils sont implantés dans des complexes urbains de fort trafic qui garantissent l'anonymat (gares, ports et aéroports, zones industrielles) ou dans des zones désertes et cela en fonction de



leur place et de leur intégration dans un processus de gestion des flux. »<sup>9</sup>

Lorsqu'il s'agit d'éloignement géographique, on comprend que les objectifs « d'insertion » dans la société française, tant prônés par les institutions, ne sont que des incantations<sup>10</sup>, et que ce souci est bien le dernier qu'elles pourraient avoir pour les jeunes. Les associations extérieures qui entendent intervenir auprès de ces mineurs (pour donner des cours de français ou assurer un soutien scolaire par exemple) savent à quel point elles ne sont que tolérées et combien elles doivent être attentives à ne pas contrarier un fonctionnement qu'elles trouvent par ailleurs choquant et entendent parfois dénoncer<sup>11</sup>.

En ce qui concerne les grandes agglomérations, l'anonymat est suffisant pour garantir une liberté de manœuvre presque totale des institutions : la situation des jeunes cloîtrés dans leurs hôtels parisiens n'a ému personne, pas même les salariés de ces établissements et aucune voix ne s'est élevée dans le voisinage pour dénoncer des pratiques qui, dans d'autres circonstances, auraient été considérées comme maltraitance. On peut d'ailleurs rappeler que l'intervention de la police dans des établissements hôteliers pour « venir chercher »<sup>12</sup> des jeunes dont la minorité est tout à coup remise en cause par un procureur de la république zélé, est une pratique courante dans certains départements, et qu'elle ne suscite pas de réaction particulière.

C'est dire si invisibilisation et remise en cause des droits sont intimement liées. Alors que la mise à l'écart dans l'espace géographique facilite grandement l'arbitraire des pratiques institutionnelles et le déni du droit, la philosophe Christiane Vollaire note en retour que « quand on fait disparaître des gens de l'espace juridique, cette forme de disparition-là annonce la possibilité de leur disparition physique. Et donc le non-accueil, pour moi, c'est un potentiel d'extermination. »<sup>13</sup>

### Menacer

Si la « prise en charge » par l'ASE avant 18 ans est à ce point recherchée par les jeunes exilés – quand bien même sa réalité confine souvent au cauchemar<sup>14</sup> – c'est qu'elle constitue un sésame pour l'obtention d'un titre de séjour à la majorité, là où les jeunes majeurs ne peuvent espérer qu'une OQTF assortie d'une IRTF<sup>15</sup>. En effet, le pitoyable Code de l'entrée et du séjour des étrangers et des demandeurs d'asile (CESEDA) offre à

### L'accoutumance à la violence comme dressage des citoyens

*« Ce qu'on voudrait souligner ici, c'est que le processus d'enfermement, qu'il se traduise en termes d'incarcération ou d'encampement, ne signale pas seulement une brutalisation du monde et une gestion violente des populations migrantes à la fois discriminées et réduites à une indifférenciation. Mais ce mode de manipulation massifiante constitue par là même un véritable dressage des sujets, aussi bien des sujets en exil que des populations sédentaires amenées à être témoins, et par là même complices, à travers les institutions qui les représentent, de cette déshumanisation. [...] »*

*Et ce dressage s'applique aussi aux sédentaires supposés être citoyens, lorsque la loi crée un délit de solidarité, sanctionnant ainsi l'aide aux personnes démunies. L'accoutumance à la violence infligée à l'autre, l'acceptation des rapports de soumission, l'aval accordé à la discrimination, sont autant de manières de nier la légitimité de l'exil, et de contribuer aux représentations banalisées de l'exilé comme sans-droit, participant ainsi de ce qu'Arendt appelait très clairement « banalité du mal ».*

*(Immobiliser les migrants : les enjeux d'un oxymore, Christiane Vollaire, Cité de l'Architecture et du Patrimoine. Mardi 6 décembre 2016).*

ces jeunes, « à titre exceptionnel », la possibilité de rester en France pour étudier ou travailler (Article L.313-15).

Bien entendu cette mansuétude est soumise à des conditions : la poursuite d'une formation professionnelle qualifiante depuis au moins six mois, « le caractère réel et sérieux du suivi de cette formation », l'absence de liens avec le pays d'origine, « un avis de la structure d'accueil sur l'insertion dans la société française ». On voit rapidement à quel point chacune de ces obligations peut devenir une pierre d'achoppement rédhibitoire : il suffit que rien n'ait été fait pour aider le jeune à s'inscrire dans une formation – voire que tout ait été fait pour l'en empêcher –, qu'il ait encore un ou deux parents au pays, que la note d'évaluation ne soit pas produite ou qu'elle soit assassine, pour que l'espoir d'un titre de séjour s'évanouisse.

Alors que les exilés majeurs sont tributaires du pouvoir discrétionnaire des agents des guichets de préfecture<sup>16</sup>, les mineurs non accompagnés sont de plus soumis à l'arbitraire d'agents de l'ASE qu'ils subissent parfois quotidiennement. Que le législateur ait pu accorder un tel pouvoir à ces derniers sur l'avenir des jeunes n'est pas anodin. Le plus souvent, chacun a conscience de sa place dans le dispositif et les jeunes courbent l'échine en silence, ayant bien compris à quel point s'opposer frontalement à leurs

« éducs » pourrait être suicidaire. D'autres n'ont tout simplement pas la disponibilité d'esprit pour penser leurs conditions objectives d'existence, occupés qu'ils sont à panser les blessures de l'exil.

Toutefois, ceux qui ont encore l'énergie et le courage de revendiquer leurs droits, rapportent des menaces plus ou moins explicites, allant de suspendre l'argent de poche à entraver l'obtention d'un titre de séjour, quand ce n'est pas faire le nécessaire pour que les jeunes récalcitrants soient renvoyés « chez eux » à 18 ans. Ces pratiques abjectes sont attestées dans plusieurs endroits, comme à Passy<sup>17</sup>, et pas seulement de la part d'agents de l'ASE, mais aussi de salariés de structures annexes.

### Préciser

Dans certains départements, les démarches pour l'obtention d'un titre de séjour relèvent explicitement des missions de l'ASE et tous les jeunes sont accompagnés pour rassembler les éléments nécessaires à leur demande, notamment extrait de naissance original, carte consulaire ou passeport. Le coût de ces démarches est pris en charge par la structure d'accueil.

À Guéret, il faut citer le cas de jeunes de l'IRFJS pour lesquels aucune démarche n'a été entreprise par l'ASE pour les accompagner à déposer une demande en préfecture (dépôt devant se

faire environ deux mois avant la majorité), qui n'ont même pas bénéficié de quoi financer les dépenses inhérentes. Nombre d'entre eux témoignent avoir reçu l'argent de poche de façon irrégulière et quittent l'IRFJS à 18 ans sans avoir pu mettre d'argent de côté, sans aucun document et sans récépissé de dépôt de demande de titre de séjour ; ces jeunes sont, de fait, sans papiers et particulièrement vulnérables (en cas de contrôle d'identité, d'accident, etc.).

Malheureusement, ce ne sont pas les « contrats jeune majeur »<sup>18</sup>, dont le département n'est pas avare, qui permettent aux jeunes d'effectuer ces démarches sereinement<sup>19</sup>. On peut donc conclure que l'ASE, et donc le Conseil départemental de la Creuse, produisent des sans-papiers, et cela n'est pas tout à fait en accord avec les objectifs d'accueil et d'insertion dans la société française invoqués régulièrement.

En Creuse, les conseillers départementaux ont été alertés sur le caractère illégal des délibérations concernant le « dispositif spécial » de prise en charge des mineurs non accompagnés à l'IRFJS<sup>20</sup>, de même que des pratiques de la personne référente pour ces jeunes. Le collectif d'associations à l'origine de cette interpellation espère pouvoir rencontrer les élus prochainement.

AFFAIRE À SUIVRE...

1. *Carte blanche : L'État contre les étrangers*, Karine Parrot, éditions La Fabrique Paris 2019.

2. Documents accessibles notamment sur Internet, comme le budget prévisionnel 2019 (p. 283).

3. Propos du président du Conseil départemental de la Haute-Savoie, du préfet et de la procureure de la république d'Annecy. L'accueil de mineurs non accompagnés a quadruplé en trois ans en Haute-Savoie, reportage *France 3 Auvergne Rhône Alpes* du 17/12/2018.

4. Budgets prévisionnels 2019 et 2020 du CD23.

5. Mineurs isolés étrangers à Paris : la Croix-Rouge doit respecter ses propres principes. Lettre ouverte au Président de la Croix-Rouge française, M. Jean-Jacques Eledjam, tribune, *Libération*, 22/01/2019.

6. « Notre association porte une attention spécifique à ces mineurs isolés étrangers (MIE, ou mineurs non accompagnés), particulièrement vulnérables, et leur propose un accompagnement global pour les protéger, faire respecter leurs droits et favoriser leur insertion sociale. », Site internet de la Croix-Rouge : croix-rouge.fr.

7. *État d'urgence sanitaire : contre les étrangers, carte blanche ordinaire*, entretien avec Karine Parrot (site lundimatin #241, du 4/5/2020).

8. Retour sur le « camp » comme paradigme biopolitique : *Homo Sacer*, de Giorgio Agamben, Muriel Combes et Bernard Aspe, revue *Multitudes 2000* (n° 1), pages 29 à 44.

9. *Camps d'étrangers*, Marc Bernardot, Ed. du Croquant, 2008, p. 216.

10. « un apprentissage [...] des usages de la société française » à Passy, sur les sites : fondationvsha.fr et croix-rouge.fr.

11. La Ligue des Droits de l'Homme de Haute-Sa-

voie en sait quelque chose, puisque ses membres sont interdits d'accès au foyer de Passy et donnent rendez-vous aux jeunes dans la forêt voisine !

12. Ces pratiques, qui relèvent de la cynégétique, sont analysées méthodiquement dans un ouvrage remarquable : *Captures*, Marc Bernardot, Éd. du Croquant, 2012.

13. Citéphilo – *Pour une philosophie de terrain : questionner l'universel à Calais* – Conférence du 19/11/2016 (en ligne sur youtube).

14. Lettre adressée aux conseillers départementaux de la Creuse le 26/5/2020, (site montagne solidaire : montagnesolidaire.noblogs.org).

15. OQTF : obligation de quitter le territoire français, IRTF : interdiction de retour sur le territoire français.

16. *L'asile au guichet : la dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique*, Alexis Spire, Actes de la recherche en sciences sociales, 2007/4 (n° 169), pages 4 à 21.

17. *Quel vent de violence souffle sur des mineurs étrangers non-accompagnés hébergés à Passy ?*, (site librinfo74).

*Passy : un confinement sous haute tension pour les mineurs du centre d'accueil*, Stéphane Grosjean, Le Messenger, 3 juin 2020.

18. Cette aide est destinée aux jeunes majeurs de moins de 21 ans qui font face à des difficultés d'insertion sociale dues à un manque de ressources ou de soutien familial.

19. En pratique, les dépenses couvertes par le contrat sont fléchées et en dehors de la couverture des frais de logement, le jeune ne peut recevoir qu'environ 150 € par mois pour se nourrir, s'habiller, payer les transports ou le téléphone.

20. À propos de la prise en charge des mineurs étrangers isolés en Creuse voir le site labogue.info.



## Psychologue aujourd'hui, questions suspendues... entretien avec Laurence Dureuil

**Laurence Dureuil, soixante deux ans, a exercé la profession de psychologue pendant de nombreuses années. Au départ avec des adolescents puis, dans les années 2000, elle s'est orientée vers l'accompagnement et les soins palliatifs. C'est-à-dire l'accompagnement des personnes qui ont des maladies graves, évolutives avec des espérances de vie variables. Elle a aussi travaillé en oncologie. Elle a travaillé en milieu hospitalier dans les Yvelines d'abord, avant de rejoindre la Creuse en 2011 et d'y terminer sa carrière comme psychologue clinicienne à l'hôpital de Guéret.**

*De manière générale quelle est ta philosophie sur les questions de souffrance et de soins.*

Ce qui me paraissait important dans ma pratique c'était d'avoir une approche vaste des personnes. Une personne n'est pas un symptôme, une maladie, elle est une entité, une histoire. J'ai beaucoup insisté, dans les formations que j'ai données, pour rappeler que, pour les patients, nous ne sommes qu'un épisode de leur histoire. C'est-à-dire sortir de la médecine qui décide pour l'autre, en partant d'abord de ce que le patient a à nous dire. Ce qui n'est pas très simple dans le monde institutionnel.

*As-tu trouvé une place, dans l'hôpital des gestionnaires, pour pratiquer cette approche du soin ?*

Trouvé pas forcément, mais j'ai pris la place dans certains lieux.

Le soin à l'autre (hors situation d'urgence médicale) exige d'abord du temps : temps de la rencontre, de l'écoute, de la compréhension de ce qui arrive à l'autre – sans l'envahir, sans penser pour lui – afin de recueillir son accord et sa confiance. Et le tout dans un réajustement permanent.

Prenons l'exemple de la toilette, qui ne fait pas partie des actes rentables, mais des actes essentiels, et qui – comme tout soin proposé – nécessite du temps : celui de s'accorder à l'autre, de le rejoindre là où il est et de mettre des paroles sur les actes et les gestes que l'on fait. Si l'on ne prend pas ce temps, on ne s'adresse plus à une personne, un sujet de soin, mais à un objet de soin... et alors on parle de maltraitance, mais ce sont les conditions de travail qui induisent ça ! S'il ne s'agit plus de prendre soin d'un autre à travers une toilette, mais rendre « l'action-toilette » rentable, avec cotation et chronométrage, il y a de l'impossible et une tension difficilement tenable. Et nous pouvons appliquer systématiquement cette réflexion à tous les champs et actes médicaux.

D'ailleurs je trouve que les soignants ont une santé mentale incroyable : beaucoup vivent quotidiennement dans de véritables histoires de fous, avec l'injonction paradoxale parfaite qui énonce à la fois l'obligation de prendre soin d'une personne et l'obligation de tenir des cadences...

Mais revenons à un deuxième aspect de la toilette, ce soin capital et quotidien, qui paraît évident, au point que nous ne prenons plus le temps d'interroger ce qu'il implique : si les soignants ont le droit de poser leurs mains sur l'autre, de le dénuder, de rompre les distances de sécurité et d'intimité essentielles, cela doit impérativement nous inviter à réfléchir à ce que vit la personne concernée en situation de vulnérabilité et à toujours améliorer nos pratiques. En gardant en tête que réfléchir au sens du soin prend du temps.

*Comment vois-tu l'évolution de l'hôpital depuis 20 ans ?*

Assez négativement, l'hôpital n'échappe pas au rouleau compresseur de la recherche du profit, et nous évoluons vers un monde intenable dans lequel le service public – quel que soit son domaine – est menacé, au motif qu'il devrait être en équilibre financier.

Ce que j'ai souvent observé dans ma vie professionnelle, c'est la force des soignants qui résistent, car le lien, leur responsabilité, leur préoccupation d'autrui font qu'ils s'arrangent de beaucoup d'anormalités. Je les ai vus dans la rue, mais aussi dans les services avec leurs brassards « en grève » mais réquisitionnés tout de même, la rage au ventre mais totalement attentifs et présents aux personnes dont ils ont la responsabilité.

Négliger ainsi les soignants – et par là-même les personnes qui leur sont confiées – est grave et délétère pour la vie commune. Alors bien sûr ils ont été applaudis, décorés pendant l'épidémie mais cela, je l'ai ressenti comme une humiliation. On ne nous a pas écoutés durant toutes ces années d'alerte, et maintenant le discours est : vous êtes la

gloire de la France ! Paradoxal !! Au passage, Napoléon (que je n'apprécie pas vraiment) a tout de même inventé la légion d'honneur au motif qu'il faut des hochets pour faire avancer les hommes. Je suis radicalement opposée à ce genre de flatterie.

Ce que demandent les soignants, c'est d'avoir les moyens de faire correctement leur travail : des moyens humains et matériels.

*Comment s'y prendre pour faire changer les choses ?*

Quand on s'occupe d'humains on ne peut pas tout rentabiliser, ce système de pensée n'est pas viable et surtout n'ouvre aucun avenir. Donc ma vision du soin dans « l'hôpital des gestionnaires » dont vous parlez ne peut exister qu'en résistance, en filigrane aussi.

Dans mon rôle de psychologue, j'ai bien entendu proposé des espaces, des temps pour échanger. Cela a vraiment bien fonctionné dans certains établissements, beaucoup moins ailleurs : là, si les soignants étaient toujours partants, les encadrants l'étaient généralement moins ou carrément opposants, au motif que cela prenait du temps.

En fait c'est plutôt comme si la pensée, l'intelligence collective qui permettent de trouver des adaptations, des contournements, des légèretés, parfois des solutions intéressantes dérangeaient ou ne pouvaient venir des équipes.

Cela je l'ai ressenti fortement, et c'est un point préoccupant, ces hiérarchies sclérosantes dans certaines structures qui relaient les demandes de rentabilité de la direction. Heureusement ce n'est pas le cas partout.

Je ne sais pas si j'ai une « vision » du soin adaptée, mais j'ai tenté de toujours résister aux demandes que je ne trouvais pas justes ou pas justifiées, de relayer la parole des personnes malades auprès de mes collègues. C'est relativement facile à un poste de psychologue en service général de faire des pas de côté, et, partir



toujours de la parole des personnes malades, donne de la sécurité : on n'est pas en dehors des clous.

*Le masque est rendu obligatoire dans les lieux publics clos, est-ce que tu penses que c'est une mesure qui est nécessaire ou alors excessive ?*

Je ne suis pas tellement gênée par la question du masque, probablement, par ma culture de vie en partie hospitalière.

Ce que les autres peuvent ressentir comme un handicap à la relation, je le vis comme quelque chose de factuel.

S'il y a un risque de transmettre ou de recevoir un virus ou une bactérie, le port du masque est nécessaire par rapport à la question de la santé générale. Et puis porter un masque ne m'a jamais empêchée de réfléchir...

*C'est quand même différent d'inviter à le porter dans tel et tel cas et de le rendre obligatoire.*

Vous posez la question de la responsabilité individuelle, mais aussi collective, de la soumission à des décisions imposées et de l'interdit. Et chacun le vit en fonction de sa singularité, de son histoire, de ses engagements...

S'agissant de protection de la santé je comprends cette obligation du port du masque et observe que lorsqu'on vit ici, dans une région où à ce jour, l'épidémie est modérée, nous pouvons la trouver excessive. Reste que la contagion n'est pas une construction mentale et que beaucoup l'ont chèrement payée, c'est important de le garder à l'esprit.

Ce qui m'a bien plus gênée est l'obligation de l'autorisation écrite de sortie imposée durant le confinement, il me semble que la parole des citoyens a autant de valeur qu'un document papier. Pour moi c'était là une véritable décision autoritaire et une grande contrainte.

*À propos de responsabilité, que penser des commandes des pompes à morphine réali-sées par les EHPAD, pendant l'épidémie? Une pompe à morphine est un instrument*

important qui permet de soulager la douleur, mais ce qui a été sous-entendu (c'est ce que j'ai compris en écoutant la radio) était qu'on allait « sacrifier » tous les âgés.

Je reprends cela : les soignants évaluent les demandes de réanimation au cas par cas, et dans certaines régions le manque de personnel et de moyens sont en effet potentiellement à l'origine de refus de principe en réanimation pour des personnes âgées. La presse, les enquêtes parlementaires le signalent. Or comme médecin, quand tu sais que la situation va être difficile dans l'EHPAD où tu exerces, que beaucoup de personnes vont être touchées, qu'elles risquent d'avoir des symptômes très pénibles en fin de vie, c'est ta responsabilité : tu dois anticiper pour que tes patients ne décèdent pas avec de la douleur. Donc se procurer du matériel adapté à ce qui arrive est cohérent.

Tous les soignants ont le devoir de soulager une personne douloureuse, qu'elle soit âgée ou pas, c'est la loi Léonetti qui encadre ces pratiques de soin. Soulager cela ne veut pas dire euthanasier : l'euthanasie est interdite dans notre pays, et je redis que ce qui est capital est de pouvoir accompagner décemment et avec compétence une personne qui va décéder, d'accompagner son agonie en respectant son temps de vie. Cela exige des moyens humains, du matériel suffisant et du temps.

*On a aussi parlé de « tri des malades », dans les services de réanimation : qu'en penses-tu ?*

Je n'aime pas ce terme de tri utilisé par une partie de la presse, avec vocation de faire de l'effet et par là même de bloquer la réflexion.

Quel est le quotidien des services de réanimation ?

C'est de réfléchir à la situation clinique de chaque personne présentée de réfléchir à son éligibilité ou non à la réanimation : ce n'est pas nouveau, ni propre au Coronavirus.

Un passage en réanimation est violent pour l'organisme et le psychisme humain, et tout le monde n'y est pas éligible dans le sens où une intervention de réanimation peut-être inadaptée voire bien plus délétère qu'un accompagnement dans un service possédant un personnel bien formé. Le temps du soin palliatif, c'est le temps du respect de la vie qui se termine, au rythme de la personne concernée. Avec une obligation de soulager tous les symptômes pénibles, considérés et vécus comme insupportables par la personne (douleur, dyspnée, etc.), en donnant priorité à la qualité de vie sur une potentielle quantité de vie.

Il y a un moment où le recours à la technique médicale, même la plus excellente, par les plus excellents ne permet pas de faire vivre un humain, et c'est difficile à comprendre pour beaucoup.

Pourquoi ? Peut-être parce que nous avons perdu cette familiarité avec notre condition de mortels. La mort dans nos sociétés devient une sorte de problème technique dont on devrait pouvoir se débarrasser. Or c'est le propre de notre condition humaine, de se coltiner les questions métaphysiques qui nous traversent, qui nous inquiètent et que par tous les moyens nous tentons de fuir.

La suite de cet entretien, qui parle de la fin de vie, de la mort et du deuil, sera publiée dans le prochain numéro du journal.

## Les nouveaux esclaves du capitalisme

*Coronavirus éclaire et amplifie les méfaits du capitalocène. Les travailleurs de la santé sont en « première ligne », ainsi que le reconnaît notre « chef de guerre » Emmanuel Macron. Mais l'agriculture et la filière alimentaire, moins médiatisées, sont essentielles pour le présent et l'avenir de l'humanité.*

### Virus, nourriture et vulnérabilité

La pandémie n'a pu prendre cette ampleur que parce que les affections de longue durée, causes de la co-morbidité constatée actuellement (80 % des décès et des malades en réanimation), ont pris une importance épidémique depuis quelques années : maladies cardiovasculaires, obésité, diabète, maladies respiratoires, cancers ont doublé entre 2003 et 2017. Par exemple, les jeunes obèses sont très touchés par la Covid-19, les patients souffrant d'obésité ayant sept fois plus de risques d'être placés sous ventilation, tels 16 % des Français (un sur deux en surpoids) et 42 % aux États-Unis.

D'une façon générale, le système de santé s'efforce de guérir les personnes malades et s'intéresse très peu à la santé environnementale qui intervient en amont. Ainsi l'obésité est directement liée au mode de vie actuel : mauvaise alimentation, sédentarité, perturbateurs endocriniens.

Cela renvoie à l'agriculture industrielle de plus en plus dominante, aux produits chimiques ingérés, à la consommation d'aliments ultra-transformés.

Mettre en avant uniquement l'âge pour expliquer la vulnérabilité au virus est un choix politique, ayant pour objectif d'éviter de s'interroger et d'agir sur les autres facteurs aggravants, notamment sur l'environnement et la situation sociale des malades (milieux défavorisés, précarité).

### Virus, agro-business et santé

Les multinationales de l'agro-alimentaire et de la distribution prennent de plus en plus le pouvoir. Les paysans, qui garantissaient la qualité de leur production, sont en voie de disparition, les survivants devenant exploitants agricoles, puis « entrepreneurs agricoles » capables de jouer sur le prix des denrées sur les marchés pour les grandes filières mondialisées (céréales, lait, viande).

Ainsi la France est en même temps grande exportatrice de produits agricoles et importatrice de la moitié des poulets et des légumes consommés. En Île-de-France, 49 % des terres sont vouées à l'agriculture, mais 90 % des produits alimentaires sont importés. Pendant le confinement, il était difficile de trouver de la farine, alors qu'une proportion importante du blé est exportée !

Les politiques agricoles européennes ont atteint leurs objectifs :

→ Concentrer les bassins de production dans des zones choisies.

→ Organiser la mobilité vers celles-ci d'une main d'œuvre bon marché et docile.

→ Importer massivement ces produits à bas prix, ruinant les petits paysans, dont une partie va fournir cette main-d'œuvre taillable et corvéable à merci.

Les savoir-faire paysans disparaissent, remplacés par l'agriculture industrielle qui repose sur deux principes :

→ Concentrer en un même lieu des milliers d'organismes identiques : spécialisation, monoculture, élevage industriel.

→ Sélectionner en laboratoire l'individu-élite, plante ou animal, puis le multiplier à l'identique, éradiquant les hors-types, sans tenir compte des conditions de chaque terroir. Cette inadaptation génère des maladies, combattues par manipulations génétiques et produits chimiques toxiques et polluants. Les micro-organismes pathogènes réagissent en évoluant, deviennent plus virulents, jusqu'à parfois se transmettre à l'être humain.

### Les « premiers de corvée » des champs

Dans le secteur agricole, la main d'œuvre est une « marchandise » qui doit faire preuve de rapidité et de flexibilité : environ 270 000 saisonniers, dont 80 % d'étrangers. L'agro-business implique des pratiques agricoles intensives et spécialisées, assurées par des travailleurs non-qualifiés et sous-payés. Une logistique internationale est en place : acheminement depuis différentes régions du monde, papiers pour les frontières, logement, nourriture.

Pour couvrir d'un semblant de légalité l'insécurité de ces travailleurs, des contrats saisonniers permettent de déroger au Code du travail. Une « directive saisonniers » européenne annonce les objectifs : baisse des prix de production, des coûts du travail, des protections sociales, augmentation du nombre d'emplois précaires, renvoi au pays d'origine dès la fin du contrat.

Les saisonniers étrangers, contraints de subvenir aux besoins de leur famille restée au pays, sont amenés à faire des allers-retours toute leur vie.

Les patrons ne sont plus les exploitants agricoles, mais des sociétés de service et d'intérim, souvent basées en Espagne ou en Europe de l'Est, qui jouent très fréquemment sur les complexités du droit communautaire pour échapper aux réglementations et aux conflits syndicaux : emplois non déclarés, heures supplémentaires non rémunérées, normes sanitaires non respectées.



Un exemple récent dans les vignes prestigieuses de Champagne : journées de plus de 12 heures, viande avariée pour seul repas, eau rationnée. Un procès est en cours pour « travail dissimulé, emploi d'étrangers sans titre de travail, soumission de personnes vulnérables à des conditions d'hébergement indignes ». Parmi les 77 travailleurs illégaux, 48 sont afghans. Le recrutement se passe à Paris dans les centres d'accueil de demandeurs d'asile.

### « Des bras pour ton assiette »

Coronavirus est venu gripper cette belle « réussite » du capitalisme, débarquant au moment où reprennent les travaux agricoles et démarrent les premières récoltes. Comment faire avec la fermeture des frontières ?

Dans un premier temps Bruno Lemaire, ministre de l'Économie, se veut rassurant : « L'approvisionnement de la France en produits alimentaires sera garanti dans les semaines à venir ». En écho, la FNSEA déclare : « Nul besoin de se ruer sur les pâtes, nos agriculteurs sont au boulot, nous continuons à produire ».

La Commission européenne recommande alors de considérer les saisonniers européens comme des travailleurs « exerçant des professions critiques », autorisant leur libre circulation dans l'UE. Aucune référence n'est faite aux risques sanitaires liés aux conditions de travail et d'hébergement, caractérisées par une grande proximité.

### Mais l'inquiétude reste grande :

« Rien qu'en PACA, on a besoin de 80 000 contrats saisonniers pour faire tourner la boutique. Il y en a qui résident en France, ensuite il y a les travailleurs européens, et enfin les contrats de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, qui n'ont pas le droit de venir à cause du Covid », Chambre d'agriculture.

« J'attends 90 Tunisiens pour ramasser mes parcelles de printemps », un producteur de fraises.

« J'ai 75 hectares de pêches et 15 d'abricots. J'attends 20 Marocains restés bloqués chez eux », un arboriculteur.

La FNSEA propose : « Nous demandons le recours à des salariés placés actuellement en chômage partiel, ou que des élèves ou des étudiants des établissements agricoles puissent venir travailler dans des exploitations agricoles ».

Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture, dispose et lance le même jour l'opération « Des bras pour ton

assiette » : « Rejoignez la grande armée de l'agriculture française. Pas besoin d'un bac + 5, vos deux bras suffisent », montrant ainsi son mépris pour les métiers agricoles, et plus généralement qu'un travail pénible est un travail peu qualifié, vision largement répandue dévalorisant le travail manuel.

La Confédération paysanne relève : « Cet appel donne l'impression qu'il faut de la chair à canon. On amène du monde dans les champs sans avoir mis en place les mesures nécessaires pour protéger la main-d'œuvre ».



### Des saisonniers en enfer

Sur les 300 000 volontaires, environ 20 000 ont été sélectionnés et ont pu découvrir la dure réalité du travail dans les champs, vergers ou sous serre, pour des CDD au rabais.

« Ils n'ont pas l'habitude de passer des heures pliés en deux pour ramasser des fruits, c'est dur. Si ces emplois étaient attractifs, le recours habituel à la main d'œuvre étrangère aurait été inutile », un agriculteur.

« J'ai pris ces bonnes volontés, mais j'ai constaté qu'il me fallait 10 travailleurs au lieu de 3 saisonniers habituellement », un fraiseiculteur.

Avec ou sans ces « renforts », des foyers de contamination se développent, suscitant divers témoignages :

Un saisonnier sud-américain : « On vit à plusieurs par chambre, il n'y a pas de savon dans les toilettes, on partage tous la même cuisine. Le responsable de l'entreprise qui gère le camp nous a demandé de refuser les tests, qui risquent de nous empêcher de travailler ».

Un responsable de la Mutuelle sociale agricole : « La prestation est facturée entre 12 et 14 € de l'heure, contre 24 €

pour une entreprise temporaire française ». « En plein confinement, la plupart des saisonniers ont été acheminés en bus, esquivant de nuit les contrôles à la frontière et contribuant à la diffusion du virus ».

Clément, inspecteur du travail : « J'ai reçu de ma direction générale une invitation à ne pas contrôler et à s'en tenir à un rôle de conseil, par téléphone ».

Un jeune saisonnier espagnol a publié sur internet plusieurs vidéos : « Je l'ai fait pour que tous ceux qui ne savent pas ce qui les attend en France restent en Espagne. Si je ne montre pas ces vidéos, personne ne saura à quoi ressemblent nos conditions de vie ».

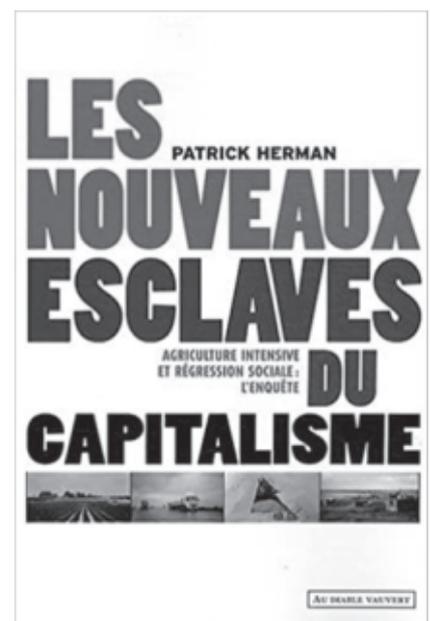
Yasmine, venue de Catalogne : « Quand je pense à tous ces saisonniers positifs au Covid-19 qui se retrouvent sans arrêt-maladie, sans aucun droit, c'est quoi, de l'esclavage ? Combien de gens doivent être exploités pour qu'on change de système ? ».

ÉLAN NOIR

Le titre de cet article est celui d'un livre de Patrick Herman. Pour se souvenir de ce producteur de fruits biologiques, décédé le 31 mars dernier :

→ Un article du *Monde Libertaire* en ligne du 4 mai 2020 sur le site : [monde-libertaire.fr](http://monde-libertaire.fr)

→ L'émission *trous noirs* de Radio Libertaire du 22 février 2010 sur le site : [radio-libertaire.org](http://radio-libertaire.org)



## La vie rétrécie

### Une question de lunettes en temps d'épidémie

AU MILIEU DU MOIS DE MARS, devant l'évidence conjointe de l'épidémie et du manque de moyens sanitaires, les autorités françaises ont engagé le pays dans un confinement des plus sévères : population cloîtrée et ralentissement brutal de l'économie.

Bien entendu, une telle entorse au principe du « consommer plus pour produire plus » ne pouvait durer. Il a fallu remettre le pays au travail, et rendre le consommateur, masqué ou non, à ses loisirs payants. Aujourd'hui, les autorités sanitaires imposent, sous peine d'amende, le port du masque dans les lieux publics clos, et ce pour une durée indéterminée. En attendant la vaccination obligatoire ?

Des changements profonds sont à l'œuvre pour que le monde d'après ressemble à celui d'hier et la réaction du corps social à cette épidémie jette une lumière nouvelle sur un constat qui ne date pas d'aujourd'hui : notre société démesurée, procédurière, triomphante et apeurée, semble bien malade...

Quand un ministre dit : « *il faut que la vie reprenne* » nous entendons « *il faut remettre la machine en route* », et grincer déjà ses tristes rouages. Mais si nous souhaitons effectivement que la vie reprenne, non pas cette somme de souffrances devenues invisibles, ce désastre ordinaire teintée de rose ou de vert, mais une vie qui vaille qu'on en courre le risque, qui rappelle chacun et chacune à son désir de soleil et d'entraide, si nous souhaitons cela, que pouvons-nous défendre ?

Pour répondre à cette question, il faut tenter, malgré les difficultés, de se faire une idée du danger qui se présente à nous. À court terme, il y a le risque du virus et la nécessité d'en limiter les effets. À plus long terme, il y a le spectre, déjà bien consistant, d'une vie sécuritaire, dominée par la crainte de la contagion, c'est à dire la crainte de l'autre et, plus largement, la crainte de tout ce qui viendrait mettre en péril l'ordre social, conçu comme sécurisant. Et donc l'acceptation d'un nombre toujours plus grand de mesures de contrôle...

Le confinement, avec tous ses effets pervers, nous a protégé du virus dans

l'immédiat. Mais il aura aussi pour effet de l'inscrire dans le paysage pour longtemps. Il nous faut donc trouver les moyens de nous en protéger raisonnablement, tout en refusant qu'il demeure un instrument de mise au pas de la population.

Malgré le côté épineux de la situation, on peut au moins se risquer à évoquer quelques pistes, à chercher, même à tâtons, ce qu'une communauté de gens libres et responsables pourrait se proposer comme règles et comme pratiques en ces temps troublés. Voilà qui semblera sans doute présomptueux ou irréaliste : c'est pourtant un des seuls moyen que nous ayons, à ce sujet comme à d'autres, pour retrouver un peu du sens de la mesure qui nous fait tant défaut.

D'abord, en temps d'épidémie comme en temps normal, il semble raisonnable de protéger les plus fragiles, les déjà-malades, les vieux (qui ne demanderaient souvent pas mieux, pourtant, que de casser leur pipe tranquillement).

Pour ce faire, l'isolement des malades du virus peut-être nécessaire, à condition qu'il s'effectue dans des conditions décentes. Il faut également que ceux et celles qui les ont côtoyé puissent être examinés. Cela implique des tests en nombre suffisant, mais pas nécessairement la prise en charge du « suivi » pas une autorité centrale, et les fichiers qui vont avec. Le masque, quant à lui, pourrait être réservé à des situations de promiscuité prolongée, comme dans les transports en commun bondés, ou dans le cadre du soins aux personnes.

D'une manière générale, imposer des pratiques en tenant compte uniquement des expertises scientifiques, dont on peut voir qu'elles sont souvent aléatoires et contradictoires, revient à vouloir plier la réalité à des exigences intenable. Pour chaque situation, à l'école, au travail, en ville ou au village il faudrait écouter celles et ceux qui sont sur le terrain, partir de ce qui semble humainement praticable, de l'ordre du bon sens, le décider collectivement sans entrer dans la mesure procédurière, et s'en tenir là. Cela revient donc à réduire le risque, mais pas à tout prix c'est-à-dire tout en préservant

la possibilité d'une vie décente, une vie qui accepte la part d'incertitude liée à notre condition humaine. Tenter de le réduire encore, c'est par exemple, imposer le port du masque dans l'espace public, au nom du principe de précaution.

Je m'aperçois, comme d'autres, qu'une telle perspective me heurte, et tente de comprendre pourquoi. Sans doute pas parce que, depuis 2019 et les lois dites anti-casseurs, le code pénal l'interdit... Plus sûrement, parce qu'il pourrait y avoir là un seuil à ne pas franchir. Librement porté, pourquoi pas. Obligatoire, c'est beaucoup plus grave. Et que dire de la quantité de déchets ainsi produits ?

En tant qu'objet, le masque appartient à la sphère du soin et de l'hôpital, où l'asepsie est une nécessité. Mais il y a tout lieu de s'inquiéter de la médicalisation de l'espace public : on ne sort pas dans la rue comme on entre au bloc opératoire. Il s'y joue autre chose, nécessaire à la vie commune, qui supporte mal l'altération de la présence induite par le masque. Quelque chose de l'ordre de la confiance, de la rencontre possible, de l'altérité. Le masque uniformise et la variété des tissus utilisés n'y changera pas grand chose. Il n'est pas un vêtement, au même titre qu'un chapeau ou un foulard.



Masque  
obligatoire ?



Il oblitère le visage, la bouche particulièrement. Comme la singularité, décourage l'expression. Dans la cohue anonyme du métro, je peux encore m'attarder sur la différence des visages, chercher la singularité dans la foule. Avec le masque, il n'en est plus question. Et ce masque ressemble si fort à un bâillon...

Sans doute ces considérations d'ordre culturel ou symbolique sembleront futiles dans un tel contexte. Mais si l'exception devient la règle, la question se pose de ce à quoi nous sommes prêts à nous habituer. La fameuse « culture du masque » ne peut que nous accoutumer un peu plus à des conditions de vie dégradées, à la pollution de l'air, à la maladie récurrente. Vingt millions de personnes en Île-de-France : comment envisager quoi que ce soit de sensé sur une telle base ?

Pour prendre un exemple, dans ma pratique de boulanger à la petite semaine, le risque lié au virus impose un certain nombre de précautions : outre le lavage des mains, qui est déjà courant, il y a le fait de vendre plutôt dehors et de ne pas toucher à la serviette du jour. Un gant large pour servir et bien sûr, arrêter de travailler en cas de maladie. L'emballage des pains pour les livraisons, par exemple, n'est pas sans contradictions, ces emballages finissant, un jour ou l'autre, par être

jetés. Une telle contradiction semble pourtant préférable à celle qui consisterait à porter un masque pour la vente. Pour les raisons invoquées plus haut, mais aussi à cause de la charge d'angoisse que véhiculerait malgré tout un boulanger masqué dans son fournil de campagne, quelque part dans la vallée de la Creuse.

Cela changerait peut-être, si le virus circulait beaucoup par ici, et que la confiance vienne à manquer pour les habitués du fournil.

Cela changerait certainement si le mal qui nous guettait était la peste, ou la radiation nucléaire. Pour l'heure, ça n'est pas le cas.

Au delà du nécessaire exercice de notre responsabilité, nous sommes bel et bien contraints de nous en remettre aux pouvoirs publics pour disposer des moyens, matériels et humains, du soin et de la prévention. Si cela est vrai, c'est en grande partie parce que nous avons été dépossédés de ces moyens, comme des moyens de notre alimentation ou de notre instruction. De tout notre nécessaire. Et si nous ne pouvons, immédiatement, nous réapproprier l'ensemble de ces moyens nous pouvons au moins tenter de prendre un peu de recul, nous réapproprier une certaine compréhension de la situation. En ce qui concerne l'air du temps, cela implique, si l'on peut dire, de prendre la mesure de la démesure.

Et en matière de démesure, l'État n'est pas en reste : verbaliser un cycliste seul sur une route de campagne, une femme tentant de saluer son mari à la vitre d'une maison de retraite, ou encore ce véritable danger public qui avait eu l'inconscience de sortir de chez lui pour acheter des fleurs. « - *Peut-être qu'il avait mal rempli son papier.* - Ah ! *S'il avait mal rempli son papier alors...* - *Si ça se trouve, il n'en avait même pas !* » Ces papiers même sont une aberration. À laquelle nous nous sommes bel et bien accoutumés...

Jusqu'à des enfants de six ans qui, au moment de sortir, rappellent leurs parents à leurs devoirs ! À chacun son tour...

Mais cette politique de l'excès, qui ne permet pas de regarder la situation telle

qu'elle est, nous empêche finalement d'y réagir à notre mesure. Et si un confinement de ce type nous est imposé à nouveau, dans trois mois ou dans deux ans, il faudra se tenir prêt à refuser la mascarade des autorisations de sortie : à choisir entre deux maux, plutôt un (léger) manque de responsabilité de la part de citoyens qui auraient la bougeotte que les abus de forces de police trop sûres de leur bon droit, interprétant les textes, décidant de la loi. Nous-sommes nous assez méfiés de ne pas nous habituer à ces pratiques ?

Il est parfois raisonnable, pour se protéger du soleil, de chausser des lunettes noires. Elles ont cependant l'inconvénient de nous faire voir le monde autrement que tel qu'il est. On finit par oublier qu'on les porte et on trouve alors normal que le paysage manque d'éclat, de nuances, de chaleur...

Nous avons chaussé les lunettes de la peur : même si nous ne les sentons pas peser sur le bout de notre nez, nous ne voyons plus la réalité qu'à travers elles et il nous faut désormais vivre avec.

À moins de parvenir à les ôter. Ça n'est pas si simple. Le risque est là. Quel risque ? Car ces lunettes sont aussi des loupes, ou encore des ceillères : la maladie n'est pas le seul danger qui guette le corps social, et à grossir l'un démesurément, on en vient à négliger l'autre.

Le totalitarisme, appuyé sur l'omniprésence de la technique, n'est pas qu'un ressort dramatique pour auteur de science-fiction. C'est le quotidien de millions de citoyens chinois aujourd'hui. Et que le régime chinois soit officiellement une dictature n'y change rien : ça n'est plus seulement sur ce terrain-là que se joue l'aspiration à la liberté aujourd'hui.

Quand, en janvier, les autorités chinoises confinent des millions de personnes, quand des drones ordonnent à des êtres humains de rentrer chez eux, l'élite intellectuelle de notre pays est unanime : « *voilà bien les méthodes d'une dictature !* ». Deux mois plus tard - pas deux décennies, ni même deux ans : deux mois ! - nous en sommes au même point à Lille, Nice ou Paris. Paris où des



»

caméras filment désormais le visage des usagers du métro pour savoir combien portent un masque, et établir ainsi d'indispensables statistiques. De « *combien portent un masque* » à « *qui n'en porte pas* », il n'y a qu'un pas : comment ne le franchirions-nous pas ? Un jour ou l'autre... Aujourd'hui, on voit déjà les gros titres des journaux de la gauche moderne « *Inacceptable !* ». Demain ce sera à l'étude, sous réserve du vote des députés, et les journaux n'en parleront plus. Après-demain nous y serons. Le voulons-nous ?

« *Vous fabulez !* » « *Le danger totalitaire !* » « *Nous sommes en démocratie, le totalitarisme appartient au passé.* » J'entends ce refrain depuis longtemps. On nous l'a si bien seriné depuis les bancs du collège, que nous avons fini par adhérer à l'évidence : les monstres vaincus, renvoyés aux oubliettes de l'histoire, la démocratie triomphante, et puis plus jamais ça...

Plus jamais ça...

Les vivants des années 1920 n'avaient que ces mots à la bouche et on peut les comprendre. Combien d'entre eux sont morts dans les camps ? Bien sûr l'histoire ne repasse pas les plats, le malheur change de visage, voilà tout.

Qu'avons-nous donc fait de nos bonnes lunettes ? Celles qui aident à mieux voir. À gagner en acuité, en lucidité. Bien sûr la question du soin est une question difficile. Elle implique de penser notre rapport à la mort, à la souffrance. « *Primum non nocere* » : d'abord ne pas nuire. Ce vieux principe de médecine n'a rien perdu de sa pertinence. La mort et la souffrance font partie de notre condition. Et les moyens que nous nous donnons pour les rendre tolérables ne doivent pas créer des maux plus grand par ailleurs, pour plus tard ou pour d'autres...

Cela peut sembler paradoxal, voire insupportable pour certains, mais dans un monde plus vivable, c'est à dire moins

envahi par la production industrielle, on vivrait sans doute moins longtemps. Et la question ne serait peut-être plus de savoir s'il y a des appareils respiratoires pour tout le monde, mais s'il y a des appareils respiratoires... Comment soigner, comment soulager la douleur ? Quand on considère l'évolution des pratiques en médecine, comme dans d'autres domaines de la science ou de la technique, il est pratiquement impossible de décider d'un seuil entre l'acceptable et l'inacceptable. À l'heure des thérapies géniques, il semble pourtant clair que nous l'avons franchi.

Du fait de cette nouvelle crise, la misère va grandir. Et la numérisation du monde va s'accroître, avec son cortège de désastres, qui pèseront toujours plus lourd que les bienfaits qu'on peut en attendre. On verra également se renforcer la main mise de l'État comme garant de l'ordre établi, à savoir l'être humain assujéti à l'économie, verte pourquoi pas, zéro carbone et tutti quanti... Le monde se referme. Un peu plus vite encore.

Nous savons que le cours normal du capitalisme – on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs – est des plus meurtrier : vies humaines, vies animales et végétales, tout y passe. Qu'on vienne nous dire l'épidémie venue, que « *chaque vie compte* », c'est nous prendre pour des aveugles, ou pour des imbéciles. Finalement ce qui est reproché à ce virus, ça n'est peut être pas tant de nous faire mourir, que de nous faire mourir tout nu.

Avec le gasoil, le glyphosate ou les ondes électro-magnétiques, nous avons la voiture individuelle, le kilo de pâtes à cinquante centimes et le divertissement à haut débit.

Avec le covid, rien. Et même pire que rien puisque le fait de mourir d'une chose aussi bête qu'un virus nous renvoie aux promesses non-tenues de la société moderne, à savoir établir l'homme comme maître et possesseur de la nature,

en finir avec le sauvage et l'imprévu, parvenir enfin à la domestication de tout.

Faute de domestiquer le virus, on se rabat sur la population. L'autoritarisme du confinement, dans ses versions plus ou moins sévères, ou la contrainte du port du masque, sorte de mini confinement intériorisé, nous posent une question importante : jusqu'où accepterons-nous d'amoinrir la vie, sous prétexte de la protéger ?

Nos gouvernants, élus ou non, ont besoin de la peur pour se maintenir. Non pas de l'inquiétude qui questionne, aide à prendre du recul, esquisse des réponses. De la peur qui fait obéir.

La peur du virus ou celle du terrorisme. La peur du chômage, du déclassement social. Et la peur de la mort, qui est aussi vieille que l'humanité elle-même, et ne se résout ces temps-ci que dans le déni, voire le délire transhumaniste de « *mort de la mort* ».

Que faire sinon s'employer à combattre la peur, et pas seulement la peur du virus, avec son contraire de toujours, c'est à dire le désir. Le désir d'une vie plus juste, plus vive également, plus riche de sens et d'épreuves, de saveur enfin. Le désir de changer de lunettes...

Il ne suffit pas d'en décider pour soi. Il faut encore s'en donner les moyens collectivement, travailler à rendre cela praticable là où nous sommes. Et cultiver des germes d'indépendance et de révolte là où c'est encore possible. Nous manquons tellement de repères, de philosophie, de rituels, pour aborder les grandes questions qui se posent à nous, et nous trouvons bien démunis face à ce qui met nos existence en danger. Mourir, c'est laisser la place. Rien de plus nécessaire. Encore faut-il mourir après avoir vécu...

DAVID LINKOWSKI

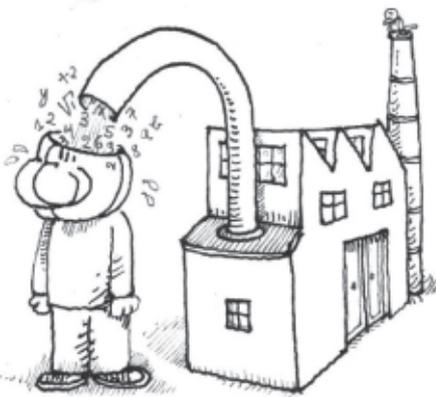
## Le progrès et la domestication de la pensée

EN 1900, SE TENAIT À PARIS l'exposition universelle qui consacrait le culte de la technique. Le développement industriel, nourri de la spoliation des terres colonisées, s'accélérait dans les pays occidentaux et le libéralisme économique, inspiré par Adam Smith, amplifiait la mutation de l'organisation sociale des peuples. Les inventeurs étaient célébrés et la marche en avant de l'imposition des machines et de la consommation de masse, initiée par l'Angleterre au début du XIX<sup>e</sup> siècle, continuait à piétiner et à bouleverser les territoires, les modes de vie et les relations sociales. Les opposants, assez nombreux à l'origine, étaient anéantis, étouffés et leurs cris de résistance effacés de la belle histoire que les puissants écrivaient.

Un élément essentiel et souvent oublié de cette « grande transformation » est la pénétration de l'esprit scientifique et des nombres dans les esprits.

Bien sûr, le Siècle des Lumières avait déjà, dans une certaine mesure, préparé le terrain. Mais la grande messe de Paris, en 1900, démontre la volonté des États européens d'inoculer la vénération de cette nouvelle science, au service des industriels, dans l'âme et la chair de leurs citoyens. Ce travail de domestication de la pensée humaine s'est amplifié depuis lors. Il n'est pas un domaine de la vie publique qui ne soit affecté. Il consiste en réalité à déléguer à des experts et à des chercheurs la conduite des affaires communes puisque ce sont les seuls à être en mesure de comprendre le monde dans lequel nous vivons. Il a pour conséquence de nous soumettre, dès la naissance, à la tyrannie de l'esprit scientifique. Depuis plus d'un siècle, et l'invention de la publicité y a largement contribué, une des grandes forces de la propagande industrielle est d'avoir réussi à placer le débat politique dans la sphère scientifique à coups de statistiques, de pourcentages, de chiffres d'experts ou de sondages. Elle atomise ainsi toutes velléités de contestation se référant à des arguments organiques, non mécaniques, en relation avec notre mesure humaine ou faisant appel à un ancrage à la Terre, à une observation simple ou à un héritage de traditions et de savoir-faire.

*« Le scientisme affirme qu'en dehors de la connaissance scientifique, aucune autre forme de connaissance n'est légitime, car seule la connaissance scientifique est positive et vraie. C'est une forme de réductionnisme où seules les connaissances valides sont scientifiquement prouvées, le reste étant irrationalités, croyances ou idéologies. Se trouvent ainsi disqualifiés d'emblée les savoirs traditionnels des populations autochtones ou encore ceux des "non-scientifiques", les savoirs populaires et les savoirs paysans. »<sup>1</sup>*



La réussite extraordinaire de cette entreprise de pénétration de l'intimité de chacun d'entre nous est incontestable et me paraît extrêmement préoccupante. En effet, même les opposants les plus farouches et les plus déterminés au capitalisme industriel n'envisagent plus désormais d'étayer leurs critiques d'un système technicien mortifère autrement qu'en référence à des études scientifiques et à des chiffres, émanant de chercheurs à la solde<sup>2</sup>, faut-il le rappeler, des industriels. Cette allégeance présente, me semble-t-il, deux incompatibilités sérieuses avec l'espoir d'une transformation réelle de notre façon de faire société et d'habiter le monde.

D'une part, l'argumentation basée sur des chiffres d'experts ne peut convaincre car les industriels, grâce à leur puissance financière, façonnent d'autres chiffres qui s'opposent toujours à ceux brandis par les pourfendeurs du système. Par ailleurs, pour une étude dénonçant les ravages du capitalisme, combien de dizaines d'autres

qui parviennent à semer la confusion et le doute<sup>3</sup> ?

À l'ère de notre pauvre temps numérique, l'absence d'études constitue également une porte de sortie pour légitimer la poursuite du processus de normalisation par l'informatique, même si le bon sens et la décence ordinaire nous inclinent à penser qu'il faudrait de toute urgence cesser cette fuite en avant. Les médias, et le spectacle qu'ils mettent en scène, sont devenus les fers de lance de la propagande progressiste et technologique. L'hebdomadaire *Télérama* vient de fournir un exemple de cette pratique. Le numéro 3635 du 14 septembre 2019 propose une Une extrêmement racoleuse : « *Les enfants et les écrans, ils vont payer l'addiction.* » Le titre de l'article à l'intérieur est tout aussi radical : « *Éloignez-les des écrans !* » Après avoir rappelé « le niveau dramatique » des impacts, voici la conclusion, parfait exemple de la pensée soumise et de notre dépossession au profit de la science : « *Mais au fond, que sait-on vraiment de la toxicité des écrans ? [sic] L'appel des académies ne mentionne aucune référence scientifique [tiens donc !].*

*Prudents, les auteurs [les élites scientifiques des académies en tout genre] invitent seulement les industriels et les fabricants à rappeler aux parents l'importance de la modération [l'addiction pathologique présente à la Une a disparu !] en attendant que des bases plus factuelles soient établies. »*

Extraordinaire tour de passe-passe, génie de la non-pensée ! Une psychiatre, en encadré, en rajoute une couche : « *Je ne suis pas opposée aux écrans, nous sommes une génération "écrans", en revanche l'utilisation de l'écran... » bla-bla-bla... bla-bla-bla.*

Face à cette servitude volontaire affichée par les journalistes, il est vain de croire en la possibilité d'avoir une argumentation convaincante en étant prisonnier du piège scientifique.

D'autre part, il me semble indispensable d'extirper cette pensée scientiste de nos esprits afin de nous reconnecter avec la Terre, son rythme, ses saisons et de retrouver le sens de la mesure humaine.

»

Si nous nous opposons au gigantisme industriel et à la folie numérique, n'est-ce pas pour défendre la pensée autonome reliée aux autres et inventer une vie simple débarrassée de l'oppression des machines ? Comment reconquérir notre dignité et tous les savoir-faire disparus si nos réflexions sont inféodées à un univers scientifique qui a justement pour objet de dompter et de détruire la nature tout en aliénant les humains à des systèmes marchands complexes hautement technologique ?

**« ... le mode de pensée véhiculé par la science s'est en partie confondu avec la pensée elle-même. »<sup>4</sup>**

Il me paraît essentiel de mettre en harmonie les besoins qu'implique une vie décente et ordinaire, respectueuse des autres et de notre environnement, et une compréhension, une sensation organiques libérées de la tutelle des machines et du système technicien.

Voilà près de cinquante ans, un mathématicien parmi les plus brillants et les plus reconnus de son époque, Alexandre Grothendieck, a lancé un mouvement politique<sup>5</sup> avec d'autres universitaires pour dénoncer et rejeter en bloc cette mainmise des experts, chercheurs et autres technoscientifiques sur l'argumentation politique.

Plus près de nous, le groupe Oblomoff a poursuivi ce travail de refus d'assignation de la critique à un cadre défini par les intérêts des industriels et des États à leurs bottes<sup>6</sup>.

Bernard Charbonneau, à travers toute son œuvre, a fourni matière à défendre notre autonomie de réflexion afin de la libérer des carcans de la pensée unique<sup>7</sup>.

Georges Bernanos, dans *La France contre les robots*, s'exprimait ainsi en 1945 : « Un monde dominé par la force est un monde abominable mais un monde dominé par le nombre est ignoble. [...] »

*La tyrannie abjecte du nombre est une infection lente qui n'a jamais provoqué de fièvre. Le nombre crée une société à son image, une société d'êtres non pas égaux mais pareils, seulement reconnaissable à leurs empreintes digitales. Il est fou de confier au nombre la garde de la liberté. »*

Cette domestication de la pensée, inhérente et indissociable de la transformation industrielle de nos sociétés porte en elle, hélas, l'impossibilité de sortir du système technicien capitaliste dont le



rouleau compresseur numérique est la nouvelle étape. En observant attentivement les mouvements récents autour de l'écologie dans les sociétés occidentales, on peut percevoir à quel point, l'esprit scientifique et la vénération des chercheurs sont au service du libéralisme industriel.

Ainsi la jeunesse européenne semble perturbée et inquiète en raison des perspectives peu réjouissantes du devenir de notre planète. Depuis quelque temps, l'avenir leur paraît sombre et un certain nombre d'entre eux souhaite agir pour tenter d'infléchir cette tendance et notamment pour essayer d'endiguer le dérèglement climatique. Par un hasard assez extraordinaire surgissent, à ce moment-là, deux phénomènes extrêmement médiatisés : Greta Thunberg et le mouvement Extinction Rebellion.

Il convient de noter que ces deux entités ont déjà en commun un service de communication efficace, qui utilise exclusivement les nouvelles technologies numériques. Celles-là mêmes qui ont aliéné considérablement les adolescents et les jeunes adultes<sup>8</sup> auxquels est destiné leur message. « *L'urgence climatique* »<sup>9</sup>, dont tous deux se réclament, ne leur paraît pas en lien avec l'usage intensif de l'Internet. Ce qui semble assez cohérent puisqu'ils sont les purs produits du système industriel et de la pensée libérale technicisée. Leurs revendications, qui s'adressent aux gouvernements, reflètent bien cela. La jeune suédoise proclame ne pas faire de politique tout en assénant : « *Tout ce que je dis, c'est que nous devons écouter la science, [...] il faut laisser cela (les décisions) aux scientifiques.* »<sup>10</sup>

Le mouvement Extinction Rebellion, qui est favorable à la croissance, ce qui est bien naturel puisqu'il est financé, tout

comme Greta Thunberg, par des milliardaires américains, demande la neutralité carbone. Cette dernière est un concept capitaliste inventé par les industriels pour marchandiser la Nature et qui a été médiatisé par les politiciens occidentaux lors du protocole de Kyoto en 1997. Pour mémoire, compensation carbone et crédit carbone furent alors créés, ainsi qu'une bourse dédiée, pour permettre aux grandes entreprises de continuer à polluer et à détruire la planète, en engrangeant de nouveaux bénéfices, tout en faisant croire aux pauvres imbéciles que nous sommes que les États se chargeaient de résoudre ainsi le problème<sup>11</sup>.

Résultat depuis quinze ans<sup>12</sup>, le taux de carbone dans l'atmosphère n'a jamais cessé de croître.

Mais nous sommes complètement abêtis par la société du spectacle et dépossédés de notre esprit par la science. Par ailleurs, l'histoire a été rayée de nos mémoires par l'invention de l'immédiateté perpétuelle permise par les smartphones connectés. Alors la nouvelle impératrice de l'Union Européenne, nourrie par les « think tank » qui financent Greta Thunberg et le mouvement Extinction Rebellion, proclame avec tambours et trompettes le Green Deal dont le point phare est la neutralité carbone, promise pour 2050. C'est le même mensonge qu'en 1997, mais qu'importe.

Les médias vont faire leur travail de propagande, faire semblant de s'émerveiller devant tant d'audace et endormir ainsi les contestations éventuelles. La jeunesse qui s'est mobilisée pour « sauver la planète » va pouvoir retourner à ses smartphones, sans plus jamais lever la tête des écrans, et la société industrielle va, elle, poursuivre sa course en avant : destruction de tout ce qui est vivant et mise en cage connectée de tout ce qui est humain.

Voilà où nous mène la vénération de la science, la perte de notre esprit<sup>13</sup>, la sacralisation de la technologie. Voilà pourquoi il faut nous affranchir du scientisme et des experts.

Nous avons besoin d'une pensée libre et autonome en phase avec notre rythme biologique et nos capacités physiques.

Une expérience personnelle m'incline à croire cette libération, indispensable à mes yeux, possible. En juin 2018 est paru un livre que j'ai écrit pour tenter de décrire la globalité du désastre que représente l'Internet et la numérisation de nos vies sociales et intimes. Pas un seul chiffre d'expert n'y figure et aucune étude n'est convoquée pour appuyer mon argumentaire. Cet ouvrage (vendu et promu, par un tout petit éditeur, sans utiliser l'Internet et les messages électroniques) a connu, à ma grande surprise, un écho certain. Deux mille cinq cents exemplaires ont été vendus en dix-huit mois, j'ai participé à une soixantaine de présentation et une nouvelle édition a été publiée en mars dernier par un important éditeur québécois. J'ai reçu plusieurs centaines de lettres de lecteurs qui ont été

touchés, bouleversés ou interpellés par ce livre. J'ai croisé près de mille cinq cents personnes lors des débats auxquels j'ai participé. Les uns comme les autres ont semblé comprendre mes pensées et mes analyses, débarrassées des chiffres et des statistiques dont les grandes chaînes de télévision raffolent. Voilà de quoi s'interroger...

La reprise en main d'une pensée libre, ancrée dans la vie simple et dans l'observation, nourrie d'une poésie humaine peut donc être entendue, comprise et considérée.

Elle est le ferment indispensable d'une prise de conscience, préalable indispensable à une transformation radicale de notre société.

Pourrait-elle être le lien organique qui relie encore les personnes autour de la résistance à l'anéantissement de notre condition humaine ?

La société industrielle, pendant près de deux cents ans, et son corollaire, le confort moderne, depuis près d'un siècle, nous ont plongé dans l'abîme jour après jour mais cette libération de nos esprits pourrait être la flamme qui illumine nos espoirs...

HERVÉ KRIEF

1 - Marie-Hélène Parizeau, *Biotechnologies, nanotechnologies, écologie, entre science et idéologie*, éditions Quae 2010.

2 - Au sens propre, puisqu'ils sont financés par les industriels et donc leur pitance dépend de leur zèle à servir leurs maîtres.

3 - Lire Naomi Oreskes et Erik M. Conway, *Les marchands de doute*, éditions Le Pommier 2012

4 - Olivier Rey, *Itinéraire de l'Egarement, du rôle de la science dans l'absurdité contemporaine*, éditions Seuil 2003.

5 - Céline Plessis, *Survivre ... et vivre*, éditions L'échappée 2016.

6 - *Un futur sans avenir; pourquoi ils ne faut pas sauver la recherche scientifique*, éditions L'échappée 2009.

7 - Lire, par exemple, Bernard Charbonneau, *Le système et le chaos*, Editions Anthropos 1973.

8 - Qu'on se rassure, les enfants suivent à vitesse accélérée le même chemin.

9 - Cette expression ne veut absolument rien dire, elle semble tomber de nulle part, un peu comme une maladie dans la pensée technico-chimique industrielle du soin.

10 - *La décroissance* n°165, décembre 2019-janvier 2020.

11 - Voir sur ce sujet, le documentaire d'Antoine Costa, *Les Dépossédés*, France, 2016.

12 - Les États-Unis ayant freiné des quatre fers, la mise en place n'a débuté qu'en 2005.

13 - Lire Gustav Landauer, *L'appel au socialisme*, éditions La Lenteur 2019.

## Voici un conte de notre temps Pour les petits et pour les grands

Il était une fois un président de la République très volontaire. À peine élu, il organisa le "Grenelle de l'environnement" pour bien montrer combien il se souciait des préoccupations de ses sujets. Il faut rappeler aux plus jeunes que "grenelle" est un mot magique pour la République française. Il provient des émeutes et des grèves de mai 1968 et signifie trahison des dirigeants syndicaux et repris en main du pays par les gouvernants. Dans le langage capitaliste, il symbolise résolution de crise majeure et écrasement des contestations de tout ordre afin de relancer de plus belle le système technico industriel et l'aliénation par le confort moderne. Ainsi de ce "grenelle de l'environnement" sortit une loi majeure dénommée "plan Ecophyto". En effet, les français commençaient à s'interroger enfin, nous étions en 2008, sur les dangers très graves liés à l'utilisation des pesticides. Il fallait, à tout prix, les rassurer. La communication faite autour de la promulgation de cette loi fut très réussie. Elle annonçait un changement radical dans les pratiques agricoles, résumé par ce slogan: "Dans dix ans, soit en 2018, la France aura réduit de moitié l'utilisation des produits dits (par les industriels) phytosanitaires, autrement dit, les pesticides". C'était brillant, résumatoire et rassurant. En ce début d'année 2020, les chiffres, émanant du ministère de la Vérité, indiquent que pendant la période de 2008 à 2018, l'utilisation de ses poisons chimiques a augmenté de plus d'un quart! La morale est facile à trouver et je laisse à chacun le plaisir de la déduire et de la savourer. Vive l'anarchie!

Hervé Krief

## La Convention citoyenne pour le climat, la machine à normaliser les esprits parvenue à son apogée



*NOTRE BELLE DÉMOCRATIE vient de four-nir, une nouvelle fois, la preuve de sa décrépitude et de sa décomposition avancée.*

Les propositions émanant de la Convention citoyenne pour le climat, publiées récemment, en sont une illustration détonante.

Pour mémoire, c'est à la suite de l'es-soufflement du mouvement des gilets jaunes, obtenu par une violence répres-sive terrifiante et une campagne média-tique hostile, que l'empereur français élabore des propositions pour répondre aux revendications des mécontents.

C'est ainsi qu'est née la Convention citoyenne pour le climat, censée réfléchir aux solutions à apporter au dérèglement climatique en lien avec la justice sociale, en référence, on peut le supposer, au slogan « *fin du mois, fin du monde, même combat* » entendu sur les rond-points.

On peut qualifier le résultat de cette entreprise d'historique. Il révèle au grand jour, dénuée de tout scrupule, la capacité extraordinaire de nos institutions à for-mater les esprits sans violence et sa réus-site incontestable dans l'éradication d'une pensée critique globale.

En effet, les cent cinquante propositions faites par cette assemblée citoyenne, dont seulement trois ont été refusées par notre monarque, sont en adéquation parfaite avec les préconisations sur ces mêmes thèmes de l'Union européenne qui guident, ne l'oublions pas, les gouvernements des pays membres<sup>1</sup>.

Tous les poncifs et les oxymores de la langue managériale y figurent. On peut ainsi se délecter et se gargariser avec : développe-ment durable (omniprésent), véhicules propres<sup>2</sup>, recyclages, écoconception, innova-tion, transition verte, matériaux biosourcés, investissements verts, énergies renouve-lables, sobriété numérique, etc.

On trouve, parmi leurs propositions, la rénovation thermique des bâtiments, la densification des villes, l'agro-écologie

(dont on nous rebat les oreilles depuis 2008 – voir le petit conte en page 21), la smart-city ou la voiture propre. Elles insistent, évidemment, dans un discours complètement dépolitisé, sur la responsa-bilité des citoyens. Elles préconisent un « comportement écoresponsable de l'éco-citoyen à qui il faut absolument ap-prendre les écoGESTES. »

Pour bien comprendre comment cette parodie a été rendue possible, il faut savoir que ces personnes, tirées au sort nous dit-on, ont été formées tout au long de leurs travaux par des experts en tout genre et dirigées de main de maître par des serviteurs de l'empire<sup>3</sup>. Ainsi le for-matage a pu être peaufiné et le langage utilisé, durant les 460 pages que forment ce rapport soporifique, en est la preuve. Ce n'est pas celui des gens ordinaires qu'ils sont censés être, mais bien celui de parfaits technocrates qui qualifient l'océan de « *pompe à carbone* » ou qui affirment « *le numérique est un formi-dable levier pour la transition écologique et pour la lutte contre le changement cli-matique.* »

Sur le modèle de « *fumer tue* » ou de « *l'abus d'alcool est dangereux pour la santé* », ils proposent, dans un élan que l'on peut qualifier de révolutionnaire, de mettre des mentions sur les emballages des pro-duits ultra-transformés pour alerter que « *la surconsommation nuit à la planète.* » Ils plébiscitent également la publicité, vecteur important de la consommation de masse de la société capitaliste, puisqu'elle apporte « *des recettes importantes pour de nom-breux acteurs économiques* » mais elle sera tout de même chargée de « *changer les mentalités* » et de valoriser les marchan-dises « *vertueuses* » qui présentent le meilleur « *score carbone* ».

Bien sûr, pour « faire évoluer les com-portements », les piloter au mieux, l'in-formatique doit être massivement utilisée. La Convention citoyenne pour le climat défend le modèle de la ville inté-gralement câblée, la smart-city, avec des

données prélevées partout et à tout moment, pour optimiser le fonctionne-ment du système technique et veiller à notre empreinte carbone.

Les énergies renouvelables de tous types sont encensées et présentées comme l'alpha et l'oméga de cette nou-velle société qui promet notre bien-être, malgré nous, et préserve, prétendent-ils, l'avenir de la planète.

La soumission à la pensée néo-libérale est tellement prononcée que les quelques petits écarts comme la critique molle du CETA ou celle bien timide de la 5G<sup>4</sup> ne peuvent que faire sourire, d'un air paterne, les énarques qui œuvrent dans les ministères.

Nous voici donc rendus à un temps où l'on peut entendre à la radio publique un ministre de l'Économie ou un journaliste parler de « *compétitivité décarbonée* » et « *d'industrie écologique* » tout en restant très sérieux.

Nous pourrions en rire si nos vies et le peu de liberté qu'il nous reste n'étaient pas, hélas, gravement menacées par ces incompetents et leurs chiens de garde.

HERVÉ KRIEF

(Ce texte s'est inspiré de l'article de Pierre Thiesset, paru dans le journal La Décrois-sance, n° 171, juillet-août 2020.)

1. Voir, par exemple, l'index DESI de la Com-mission Européenne ou le Green New Deal de sa nouvelle présidente.

2. Sans évoquer la fumisterie de cette « pro-preté » ni l'incapacité de la terre à fournir as-ssez de lithium pour faire fonctionner un parc automobile mondial, notons que la Con-vention demande l'interdiction des vieilles voi-tures et des moteurs diesels avant 2025.

Encore une illustration de la justice sociale qu'ils préconisent puisque cette mesure va frapper de plein fouet tous les miséreux ac-tuels et à venir.

3. Thierry Pech et Laurence Tubiana en furent les co-présidents.

4. Ils font mine de s'interroger sur l'utilité de la 5G tout en appelant à généraliser l'Internet des objets qui dépend précisément de la mul-tiplication des antennes 5G.

## Au fabuleux Destin café-spectacle à la p'tite semaine

6, rue Cerclier, à Aubusson, du jeudi au samedi à partir de 18 heures, spectacle à 20 h 30



Un petit programme pour ce mois d'août, accompagné de l'exposition d'oeuvres de Jean-Luc Moreau-Romain

**Samedi 8 :** *La Cata*. Un accordéon, des clarinettes, une pichotte et des cordes, du balka folk avec des vrais morceaux de cultures méditerranéennes à l'intérieur.

**Samedi 15 :** *Une proposition de conférence du comité Beni Oui Non*, présentée avec statistiques, musiques, prouesses, faits divers, de et par Jérémie Chapelain.

« Pour survivre à la précarité, on m'a conseillé de développer un don unique. J'ai entretenu une relation intime et savante avec ma propre langue, explorant ses confins, ses creux, ses bosses, pour faire quelque chose que personne d'autre au monde ne sait faire. Voilà, je crois que ma fortune est faite ».

**Dimanches 16, 23, et 30 de 14 à 17h,** *Atelier broderie* avec Lou Salomon.

**Vendredi 21 :** *Naître aux histoires*, film documentaire de Marie Prete. Témoignage des actions de transmission autour des histoires, comptines et chansons, dans les lieux de petite enfance. En présence de la réalisatrice.

**Samedi 22 :** *Gaspard Dhumes*, concert de musique classique et d'improvisation en duo de guitares avec Samuel Isoard.

**Samedi 29 :** *Contes tirés du chapeau* par David Linkowski. Des histoires au hasard pour se rafraîchir un peu les oreilles. Tout public à partir de 7 ans.



## LA NAUTE

Plan d'eau de la Naute

23190 Champagnat

**Jeudi 6 à 21h30 :** *Faut qu'ça guinche*, chanson festive. Gratuit. Six musiciens (accordéon, guitare, violon, contrebasse, batterie, chant) à l'énergie débordante.

**Vendredi 7 de 16h à 19h30 :** *Les Électronautiques*, DJ Set sur la plage. Gratuit. Ixell invite Metrolog sur la plage pour une session de mix à base de Techno et d'Electro.

**Dimanche 9 à 21h30 :** *JEWLY*, rock. Gratuit. Un tempérament de feu, une voix qui détonne, un concentré d'énergie rock positive et assumée.

**Jeudi 13 à 21h30 :** *Los Murchales*, tzigane festif. Cinq musiciens et deux danseuses, savant mélange entre modernité et folklore des pays d'Europe Centrale et de l'Est, Marcela & Los Murchales vous emmènent sur les chemins caillouteux des «gens du voyage».

**Vendredi 14 de 16h à 19h30 :** *Les Électronautiques*, DJ Set sur la plage. Gratuit. Ixell proposera un dj set dédié à la musique électronique anglaise et ses affiliations.

**Vendredi 21 à 21h30 :** *Que Tengo*, cumbia. Gratuit. Avec plus de 200 concerts dont des tournées en Colombie et en Égypte, le groupe a puisé dans le voyage l'émotion et l'inspiration. Que Tengo est une véritable bombe d'énergie tropicale !

**Dimanche 23 de 16h à 19h30 :** *Les Électronautiques*, DJ Set sur la plage. Gratuit. Ixell invite un special guest pour un tour d'horizon de la Club Music. Dernière session = grand final !

**Samedi 29 à 21h30 :** *Jive Me*, électro Swing. Gratuit. *Jive Me* propose un mélange atypique entre une électro imposante et des instruments acoustiques qui survolent une musique « dance » endiablée.

Et en avant première,  
à suivre sur le prochain programme...

**Samedi 05 septembre à 21h30 :** *Vlad* fête ses 10 ans du Vlad Bicyclette Tour, Suivi de ou avec *Sidi Watcho*.

**Vendredi 7 août à 20h :** *Arrêtez !* Pièce de Cécile Duval, avec Cécile Duval et Carlos Marulanda.

Face à face, un policier et un manifestant : comment débloquer la situation ? Par quels trous passer ? Et le public dans tout ça ?

**Dimanche 16 août à 17h :** *Dé-monologuons guet, rat, cime lue, cas*. Brigitte Goffart et Bruno Jouhet interpréteront des poèmes de Ghérasim Luca, issus du *Dé-monologue*, de *La paupière philosophale*, du *Chant de la carpe* et de *L'extrême occidentale*, du *Théâtre de bouche*, du *Principe d'incertitude*, de *La fin du monde*, de *Héros limite* et le tout récent *Je m'oralise*. Il s'agit d'une performance vocale des poèmes d'un des précurseurs de la poésie sonore, écrits « avec émoi dans le cœur et la crainte solitaire de se taire à jamais derrière sa tête ».

**Vendredi 21 août à 20h :** *Za-oum-ba ump-f-html*, avec Natacha Muslera et Cécile Duval.

Proposition de textes, poèmes d'auteur.e.s du début du xx<sup>e</sup> siècle jusqu'à maintenant, dont la nécessité première est le fait d'inventer un langage où le sonore / vibratoire / silence, disons la matière d'une lettre, d'un mot, passe avant le signifiant, le sens ou encore s'en libère entièrement. Cette création traverse différents mouvements qui ont fait subir au langage toutes sortes d'expérimentations radicales : Zaoum, Dada, Lettriste, poésie sonore, bruitiste, phonétique, noise, numérique, pop, autiste...



**Les Martinats**

23600 Boussac-Bourg

**Entrée : 10€ et 5€ tarif réduit**  
**réservation recommandée :**  
**06 34 41 87 93**



## Les Jardins-Jeudis et les lundis littéraires de la Spouze - août 2020

La Spouze, 23230 La Celle-sous-Gouzon 05 55 62 20 61 ou 06 44 05 47 80  
Spectacles tout public à 21 heures, participation libre.

### Les Jardins Jeudis

6 août : Agnè Bihl, chansons.  
20 août : *Le Langage de la tribu* : court métrage de Marc Bielli.  
27 août : *Embrasse la terre pour semer des étoiles* : film de Maud Subeyrand tourné à La Souze en 2020 d'après la pièce *Tête de boche* de René Bourdet.

### Les Lundis littéraires

10 août : Discours de réception de Jean Lurçat à l'académie des Beaux-Arts (1957) avec Julien Dupoux.

17 août : La vie de Rembrandt par René Bourdet et Daniel Dayen, d'après le livre de Van Dongen.  
24 août : Frantz Fanon : Écrits anticolonialistes et lettres.

### Expositions

1. Gérard Philippe : Un prince en Avignon : Affiches entoïlées, photos d'Agnès Varda, livres et documents. À l'atelier Gavarni, entrée libre.
2. Serge Don Marino : 20 ans de Jardins-jeudis, photographies.
3. Fabienne Cinquin : 2 trompe l'oeil.



**Festival d'aventures sonores et artistiques**  
**du 13 au 15 août 2020**  
**Saint-Silvain-sous-Toulx, Domeyrot (Creuse)**



## CREUSE-CITRON a changé d'adresse postale : BP 21, 23200 Aubusson

### Où trouver Creuse-Citron ?

**Aubusson** : Librairie *La Licorne*  
*Au Fabuleux Destin* café-spectacle  
Épicerie bio *Ethiquète*  
*Presse d'Aubusson*, 31, Grande-Rue  
Librairie d'occasion *Au Petit Bonheur*  
**Auzance** : Sur le marché *Boulangerie Perrine Garreau*  
**Bénévent l'Abbaye** : Bar *Le Père tranquille*  
**Bourganeuf** : *Maison de la presse*  
**Boussac bourg** : *Ferme de Chauveix*  
*Théâtre d'Or*, Les Martinats  
**Bussière-Dunoise** : Bar-coiffeur *Pignaut*  
**Chambon-sur-Voueize** : *Le Bistrot d'autrefois*  
**Dun-le-Paestel** : Librairie *Feugère*, 1, rue des Sabots  
**Évaux-les-bains** : Bar-tabac *Le Rallye*  
Cinéma *Alpha*

**Eymoutiers** : Librairie *Passe-Temps*  
Ressourcerie *Le Monde allant vers*  
*Café des enfants*  
**Felletin** : Bar-tabac *Le Troubadour*  
Ressourcerie *Court-circuit*  
Sur le marché *Boulangerie Perrine Garreau*  
**Guéret** :  
*Coop des champs*, rue de Lavilatte  
*Bar de la Poste*, rue Martinet  
Librairie *Les Belles Images*, rue É.-France  
Librairie *Au fil des pages*, place du Marché  
Bar-tabac *Le Bolly*, 2, rue Maurice-Rollinat  
**Jarnages** : *L'Alzire*, café hôtel restaurant  
**Lavaveix-les-Mines** : *Les Ateliers de la mine*  
**Limoges** : Librairie *Page et Plume*, pl. de la Motte  
*CIRA*, 64, rue de la Révolution

**Montluçon** :  
Librairie *Le Talon d'Achille*, 8, pl. Notre-Dame  
Librairie *La Gozette*, 4, rue Porte des forges  
**Pontaumur** : Épicerie bio *La Gentiane*  
**Royère-de-Vassivière** : Bar *L'Atelier*  
Tabac - Presse - Loisirs  
**St-Junien-les-Combes** : Lieu associatif *Comme une fleur sur la soupe*  
**St-Sulpice-le-Guérotois** : *Le Caméléon café*, Claverolles  
**La Souterraine** : *Le Panier du coin*  
**Sur le plateau et les marchés** : Épicerie itinérante *Le Temps des cerises*  
et sur <http://creuse-citron.legtux.org/>

Courrier postal : Creuse-Citron  
BP 21 23200 Aubusson  
Courriel : [creuse-citron@legtux.org](mailto:creuse-citron@legtux.org)  
Impression : Espace Copie Plan, Guéret



### Creuse-Citron

s'adresse à tous ceux et celles qui luttent contre la falsification de l'information et la diffusion généralisée de l'idéologie libérale. C'est un journal indépendant et libertaire qui s'interdit toute exclusive et tout prosélytisme en faveur de telle ou telle organisation syndicale ou politique. Ce journal est réalisé par le Collectif libertaire Creuse-Citron.

Nous vous proposons *Creuse-Citron* à prix libre. C'est, pour notre collectif, une démarche politique, non marchande, alors que, par ailleurs, l'habitude est de payer le même prix, que l'on soit fortuné ou pauvre. Le prix libre n'est pas pour autant la gratuité : c'est donner la possibilité d'acquiescer un même produit selon ses moyens et ses motivations.

La copie et la diffusion des textes publiés dans ce journal sont libres et fortement encouragées.